

Le journal du concours agricole national des

PRAIRIES FLEURIES



dans les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux

n°1 - Juillet 2010 - GRATUIT

Changer de regard sur la biodiversité



Prairies fleuries

Le concept

Une démarche pour évaluer la qualité agri-écologique des prairies fleuries. **Page 3**



Élevage et biodiversité

Quelles valeurs agronomiques des prairies fleuries ?

Page 4



Apiculture et biodiversité

Les abeilles, une clé de voûte écologique

Page 5



Territoires

Les Parcs participants

Le concours engage 18 territoires dont 5 parcs nationaux et 13 parcs régionaux.

Pages 6, 9, 10, 11, 12 et 13



Paroles d'acteurs

La mesure Prairies Fleuries

Un nouveau contrat entre les agriculteurs et la société.

Pages 14 et 15



Concours organisé par



Avec le soutien de



Partenaire



www.prairiesfleuries.fr

LE CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRIES FLEURIES

■ Éditorial

Pourquoi ce concours ?

Dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux organisent, avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture, les Conservatoires botaniques, la Ligue de protection des oiseaux et l'Office national de la chasse, le premier concours national d'excellence agri-écologique, « prairies fleuries ». Cette manifestation se déroule sous l'égide des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, de l'INRA avec le soutien de GRTgaz

Pour la première fois en France, des prix récompenseront les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture. Les lauréats nationaux recevront des récompenses symboliques pour les services écosystémiques rendus par les prairies fleuries. 207 exploitations agricoles sont attendues pour participer au concours, dans les 18 territoires de Parcs participants.

Ce concours entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Il récompense le meilleur équilibre agriécologique, décliné en qualités agronomiques, environnementales et paysagères, ou encore en qualité gustative des produits de l'élevage et de l'apiculture. Pour apprécier ces qualités de la prairie, le concours se fonde sur des critères scientifiques pour les différents enjeux et catégories de prairies permanentes.

Cette manifestation vise à promouvoir le principe des prairies fleuries, qui est la base d'une nouvelle mesure agri-environnementale du Plan de développement



Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

rural hexagonal, actuellement mise en œuvre dans certains Parcs ou sites Natura 2000 en France.

Pour le comité d'organisation du concours, Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. ■

■ Déroulement et enjeux

Le règlement du concours

Le concours concerne les prairies permanentes, situées en plaine ou en montagne, gérées par la fauche ou la pâture.

Les prairies peuvent comporter haies, bosquets, murets, buissons dans la limite des seuils prévus par les usages locaux. Le prix d'excellence agri-écologique récompense dans chaque catégorie, au niveau local et national, les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité. Trois grandes catégories de prairies naturelles situées en plaine ou en montagne sont primées : prairies de fauche maigres, prairies de fauche grasses et prairies pâturées.

prairies riches en espèces, en tenant compte du contexte du territoire. Le jury privilégie les prairies qui présentent un faible écart entre la valeur agricole et fourragère et la valeur floristique et faunistique. La valeur esthétique ou toute autre valeur associée à des enjeux locaux est laissée à l'appréciation des territoires et n'est pas prise en compte dans le concours national.

La remise des prix

Les prix nationaux seront attribués fin octobre 2010 à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture à Paris. Le règlement complet est téléchargeable sur le site www.prairiesfleuries.fr. ■

■ Concours national

Les jurys dans les Parcs

- **Camargue : 6 et 10 mai**
Ensemble du territoire du parc
- **Cévennes : 18 mai**
Cévenne des Hauts Gardons, Vallée et du Calbortois en Cévennes, Vallée Borgne et Vallée du Galeizon
- **Vosges du Nord : 27 et 28 mai**
Plateau Lorrain, Alsace bossue
- **Lorraine : 31 mai et 1er juin**
Ensemble du territoire du parc
- **Massif des Bauges : 3 et 4 juin**
Albanais Savoie
- **Morvan : 3 et 4 juin**
Ensemble du territoire du parc
- **Pilat : 8 juin**
Territoire du Parc situé au-dessus de 800 m d'altitude
- **Haut Jura : 10 et 11 juin**
Communauté de communes des Hauts du Doubs
- **Volcans d'Auvergne : 11, 14 et 15 juin**
Zone AOP Saint-Nectaire
- **Brenne : 14 et 15 juin**
Ensemble du territoire du parc
- **Mercantour : 14 et 15 juin**
Secteur du Haut-Var Cians
- **Vanoise : 14 juin et 19 juillet**
Haute-Vallée de la Maurienne
- **Vercors : 15 et 16 juin**
Aire de l'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage
- **Pyrénées Catalanes : 15 et 25 juin**
Vallée de la Rotja, Capcir et Saillagouse
- **Chartreuse : 17 et 18 juin**
Vallée des Entremonts
- **Pyrénées : 17 juin et 1er juillet**
Canton de Luz-St Sauveur
- **Ballons des Vosges : 22 et 23 juin**
Vallées vosgiennes haut-rhinoises
- **Écrins : 1er et 2 juillet**
Secteur de la haute-Romanche

Jury national et remise des prix

Remise des prix du concours national : Assemblée permanente des chambres d'agriculture à Paris : fin octobre. ■

Comité d'organisation du concours national

- Les Parcs naturels régionaux,
- Les Parcs nationaux,
- Les Chambres d'agriculture,
- La Fédération des AOC fromagères,
- Le Syndicat national d'apiculture,
- L'Union nationale de l'apiculture française
- Les Conservatoires botaniques,
- La Ligue de protection des oiseaux,
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Avec le soutien de

- L'Institut national de la recherche agronomique,
- Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
- L'Union européenne

Partenaire

- GRTgaz.



JOURNAL DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRIES FLEURIES N°1

Éditeur : PNR du massif des Bauges, Maison du Parc, 73630 Le Châtelard. www.parcdesbauges.com

Réalisation : SEPAS-Terres des Savoie, Maison de l'agriculture - 52 avenue des Îles - 74994 Annecy cedex

Rédaction : Équipe SEPAS (Bertrand Coffy et Claudine Lavorel), Philippe Mestelan, Christine de Sainte Marie, Nathalie Streib, Cyril Agreil et Thierry Mougey.

Mise en page - PAO : Bertrand Coffy
Infographie : Karine Schmitzler (SEPAS)

Directeur de publication : Michel Delmas et Philippe Mestelan

Impression : Imprimerie IPS - ZI des Communaux - 01600 Reyrieux. Juillet 2010.

Tirage : 25000 exemplaires. Gratuit.

Pour commander des exemplaires, contactez le Parc concerné ou le PNR du massif des Bauges au 04.79.54.86.40.

Juger l'équilibre agriécologique

Les jurys pluridisciplinaires sont constitués dans chaque Parc et se composent d'au moins trois « experts » représentant les trois domaines suivants : agronomie et fourrages, botanique et phytosociologie, apiculture, entomologie et faune sauvage.

La notation de la valeur agri-écologique de la parcelle s'effectue en présence de l'agriculteur. Elle est estimée en attribuant des valeurs aux différentes propriétés des

Trois catégories de prairies

- **Prairies de fauche maigres** : Prairies pour lesquelles le sol et/ou le climat limite le potentiel fourrager (moins de 3 ou 4 tonnes de matière sèche par ha et par an), éventuellement pâturées.
- **Prairies de fauche grasses** : Prairies pour lesquelles le sol et/ou le climat favorisent un bon potentiel fourrager (plus de 3 ou 4 tonnes de matière sèche par ha et par an), éventuellement pâturées.
- **Prairies pâturées** : Prairies exclusivement pâturées, en excluant les parcours, estives et alpages (grandes surfaces de pâturage hétérogènes). ■

Les valeurs véhiculées par le concours « prairies fleuries »

Agri-environnement : les prairies sont façonnées par les éleveurs



Alors même que l'agriculture est perçue trop souvent comme une activité polluante dans l'opinion publique, le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

Écologie : la biodiversité en partage



Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de fleurs indicatrices faciles à reconnaître !

Paysages : la (re) connaissance d'un patrimoine naturel « ordinaire »



Les prairies naturelles riches en espèces et environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières, mares,...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.

Alimentation : le goût des fromages et des fromages dépend de la qualité des prairies



La richesse floristique des herbages soutient la production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.

LE CONCEPT DES PRAIRIES FLEURIES

■ Définition

Une prairie fleurie, pour quoi faire ?

La production d'un fourrage de qualité

À la différence des jachères fleuries, qui sont semées sur des terres non exploitées, les prairies fleuries sont des herbages naturellement riches en espèces végétales et destinés à la production de fourrage pour les animaux (notamment vaches, moutons et chèvres). La plupart des parcelles sont pâturées ou fauchées pour l'alimentation du bétail. La qualité des fourrages est très importante, puisque les prairies fleuries sont par exemple à la base de la typicité du terroir de production des fromages d'appellation (AOP). Elles jouent à ce titre un rôle essentiel dans l'image des produits et des agriculteurs.

Un milieu où la biodiversité est préservée

La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs, insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux herbagers et bocagers menacés par les changements de pratiques agricoles. Les prairies naturelles hébergent également de nombreuses espèces d'abeilles, insectes indispensables à l'agriculture. En effet, qu'elle soit sauvage ou domestique, l'abeille joue un rôle essentiel de pollinisation des prairies et des cultures.

Un moyen de lutter contre l'effet de serre

Les prairies naturelles offrent une grande souplesse d'exploitation (adaptation aux changements climatiques) et apportent des bénéfices pour la santé des animaux. Enfin, l'intérêt des prairies extensives dans la captation du carbone est réel et comparable à celui d'une forêt gérée durablement.

Où trouve-t-on des prairies fleuries ?

Les prairies fleuries sont de différents types : prairies de fauche, pâturages, prairies sèches, prairies humides, pelouses... Elles se maintiennent dans les régions d'élevage extensif, particulièrement dans les massifs montagneux, les plateaux, les vallées alluviales, les régions marécageuses ou les zones côtières. Elles se maintiennent également en plaine, à la faveur de conditions agromonomiques contraignantes (sols maigres, zones humides) ou de présence d'exploitation d'élevage extensif.

Reconnaître les types de prairies fleuries grâce aux plantes indicatrices

Le concours n'est pas un inventaire botanique des

prairies, même s'il s'appuie sur une liste de plantes indicatrices faciles à reconnaître (lire en page 8). De très nombreuses espèces prairiales sont d'ailleurs absentes de la liste, dont les graminées qui occupent une place essentielle dans les prairies. Il est donc normal que l'on observe rarement plus de 15 plantes de la liste dans une prairie fleurie, alors que celle-ci peut être constituée de 30 à 100 espèces de plantes ! Sans compter les mousses et autres groupes botaniques...

Les plantes indicatrices représentent quatre grands types de prairies naturelles, souvent imbriquées les uns dans les autres en fonction des conditions naturelles, de leur localisation géographique (la flore méditerranéenne est sensiblement différente de celle de l'Auvergne ou des Alpes internes) et de leur exploitation agricole :

- **Les prairies de fauche grasses** : le sol est riche en bases, de profondeur moyenne à forte et possède une bonne capacité de rétention en eau. Les espèces dominantes sont l'avoine élevée, le dactyle aggloméré et la fétuque des prés. Bien que ne représentant pas une part importante en volume, les plantes à fleurs

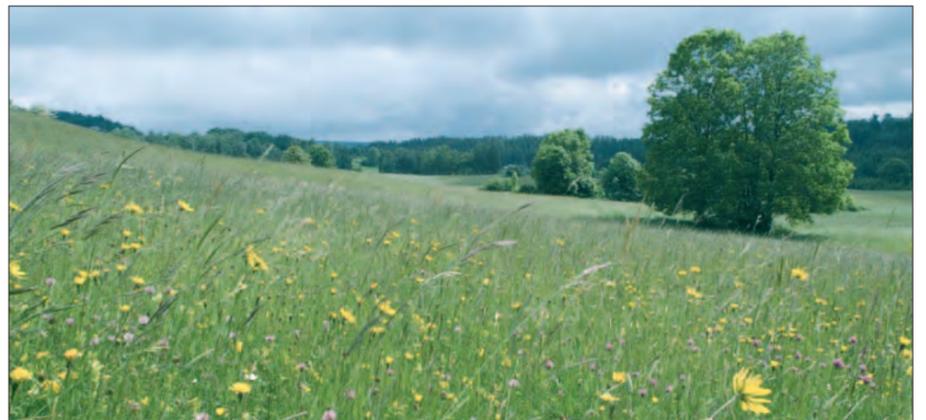
Pour tout savoir sur le concours, connectez-vous sur : www.prairiesfleuries.fr.

peuvent être très diversifiées.

- **Les prairies de fauche ou pâtures moyennes** : ces pâtures se retrouvent dans des conditions topographiques variées. Les sols sont en général assez fertiles et d'une profondeur permettant une réserve en eau suffisante au maintien de l'herbe en été. Le pâturage se traduit par une abondance des espèces à stolons souterrains et à rosettes.

- **Les prairies sèches ou maigres** : pelouses moyennement élevées, peu denses, on peut y voir jusqu'à 15 % de sol nu. Les prairies sèches prédominent là où règnent deux facteurs essentiels, la pauvreté en substances nutritives et la sécheresse du sol. Dominées par le brome érigé et les fétuques, elles hébergent de nombreuses plantes à fleurs, dont souvent des orchidées sauvages.

- **Les prairies humides** : elles se développent sur les sols gorgés d'eau toute l'année ou une partie de l'année. Dominées par des graminées, avec une flore exubérante en vallée alluviale ou de type pelouse en montagne, elles présentent l'avantage de conserver une bonne valeur alimentaire pendant les sécheresses estivales. ■



Prairie de fauche grasse dans le Jura, riche en graminées et en fleurs.

■ Évaluer la qualité agri-écologique des prairies fleuries

Trois fiches de notation

Les fiches constituent un système de notation commun à tous les Parcs, qui aide les jurys locaux à échanger sur la valeur agri-écologique des prairies visitées et à les classer. Le système s'appuie sur des indicateurs discutés dans la communauté scientifique.

- **La fiche 1 : Méthode d'identification des prairies fleuries**, permet de vérifier la présence d'au moins 4 plantes à fleurs dans chaque tiers de la parcelle parmi une liste nationale de plantes indicatrices du bon état de conservation des habitats prairiaux, conservant un usage agricole. Elle est renseignée par un expert « botaniste ». Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et les observations devront être complétées précisément par rapport à la végétation locale sur la fiche 2.

- **La fiche 2 : Critères d'observation agri-écologique des prairies fleuries**, permet d'observer un ensemble de critères caractéristiques de la prairie, conçus pour permettre plusieurs observations expertes (agronomie, écologie, apiculture, ...) sur un même objet. Elle est renseignée avec le concours de l'ensemble des experts du jury.

- **La fiche 3 : Notation de la valeur agri-écologique**

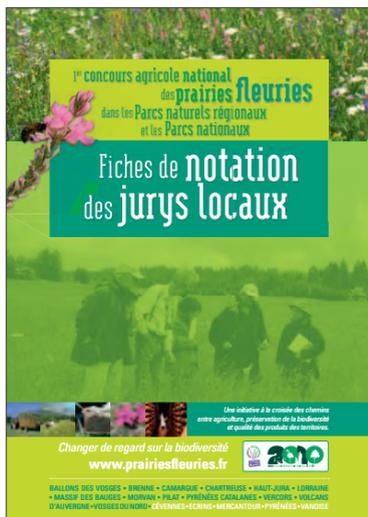
de la parcelle, permet au jury de synthétiser, en présence de l'agriculteur, la valeur agri-écologique de la prairie. Elle est estimée en attribuant des notes aux propriétés fonctionnelles agricoles et écologiques (dont apicoles) des prairies riches en espèces. La fiche conduit le jury à délibérer sur le meilleur équilibre agri-écologique obtenu dans le contexte du territoire, en classant l'ensemble des prairies inspectées.

Une formule de calcul de la note finale permet de privilégier les prairies qui présentent un faible écart entre la note de valeur agricole et fourragère et celle de valeur floristique et faunistique. Les notes peuvent être rediscutées par le jury lors de la délibération finale, une fois l'ensemble des parcelles visitées.

La valeur esthétique ou toute autre valeur associée à des enjeux locaux est laissée à l'appréciation des territoires et n'est pas prise en compte dans le concours national.

Enfin l'annexe 1 : Enquête agricole, correspond à une enquête sur l'exploitation, les pratiques agricoles et le contexte de la parcelle dans le système fourragère. Cette enquête est obligatoire pour les agriculteurs inscrits au concours, et permettra de présenter la parcelle au jury national. Elle peut être réalisée lors de la visite de la parcelle par le jury.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les fiches de notation sur le site internet du concours : www.prairiesfleuries.fr. ■



■ Une démarche « test 2010 »

Pour évaluer la qualité agri-écologique des prairies fleuries

En cherchant dans les prairies les plantes indicatrices communes à tous les Parcs participant au concours national, le jury notera bien entendu les particularités locales de la végétation et de ses composantes agri-écologiques. Si les plantes ont été choisies afin de permettre une reconnaissance facile des prairies fleuries par des non-botanistes, l'analyse des résultats de la valeur agri-écologique de la prairie nécessite donc bien l'avis des membres du jury, botanistes, agronomes et autres experts, qui délibéreront sur le classement des prairies.

Cette méthode vise à caractériser la biodiversité floristique des prairies au niveau national. Sa pertinence sera testée lors de ce premier concours national des Prairies Fleuries en 2010. La qualité remarquable d'un

habitat prairial n'est pas toujours proportionnelle au nombre de plantes indicatrices noté, notamment dans certains milieux de pelouses ou de zones humides.

La liste permet de couvrir un large éventail de prairies naturelles françaises, mais à la différence des listes de plantes construites localement, il est normal de ne pas obtenir de forts taux de plantes indicatrices, tant la diversité de la flore française est grande.

Les plantes de la liste sont soit des espèces botaniques identifiées, soit des groupes d'espèces ou des genres. Les plantes ont été choisies de manière à faciliter les observations pour un agriculteur ou toute autre personne intéressée par la diversité de la flore des prairies. ■

■ Témoignage : Cédric Laboret agriculteur en Savoie

« Producteur de lait, de paysage et de biodiversité »

Cédric Laboret est éleveur de vaches abondance dans le Parc naturel régional du massif des Bauges. Producteur de lait à Tome des Bauges, il est président de l'association des agriculteurs du Parc et témoigne de la mise en place des prairies fleuries à l'échelle du Parc.



Cédric Laboret, agriculteur en Savoie.

- **Cédric Laboret, vous êtes à l'origine du premier concours des prairies fleuries en 2007 sur le Parc naturel régional du massif des Bauges. Comment avez-vous mis en place ce concours auprès des agriculteurs ?**

• **Cédric Laboret** : « Nous avons l'idée de rassembler les agriculteurs et les environnementalistes autour d'un projet commun. Nous pensions avoir des prairies de qualité pour produire le fourrage nécessaire à nos troupeaux, et aussi de qualité en terme de biodiversité et de beauté de nos paysages, mais sans être capable de mesurer ce ressenti. Nous ne voulions pas d'une contrainte supplémentaire pour les agriculteurs, mais plutôt d'un outil de communication pour faire connaître

leur travail. Pour cela, nous avons demandé à l'INRA une méthode de mesure de la biodiversité dans les prairies, et nous avons eu la bonne surprise de constater que nos prairies avaient une véritable richesse avec en moyenne huit à douze plantes indicatrices recensées par parcelle visitée. Pour la première fois, la prairie n'était plus observée uniquement depuis la route, mais en la traversant en diagonale ! »

- **Les agriculteurs ont-ils accepté facilement cette « invasion » dans leur prairie ?**

• **Cédric Laboret** : « Au départ, c'est le chargé de mission agri-environnement du Parc naturel régional du Massif des Bauges qui a fait pratiquement du porte à porte chez les agriculteurs pour les inciter à s'inscrire à ce concours avec le technicien agricole du secteur. La plupart n'avaient pas conscience de la diversité de leur prairie, pensant que la prairie n'avait qu'un seul rôle : nourrir correctement le troupeau, pour vivre de leur métier d'éleveur. Avec ce concours, nous avons constaté que sans changer nos modes de production, simplement en regardant différemment nos prairies, en connaissant mieux les espèces, et quelque fois simplement en retardant la fauche d'une parcelle, nous pouvions répondre à une demande sociétale que ce soit en biodiversité, en qualité paysagère ou pour l'apiculture. Le dialogue s'est engagé avec les environnementalistes et les apiculteurs, et pour une fois les agriculteurs n'étaient pas montrés du doigt mais valorisés dans leur travail. »

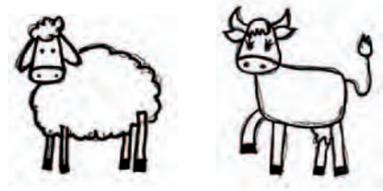
- **Vous avez obtenu un financement pour cette démarche et cette expérience s'est élargie. Est-ce utile pour faire adhérer les agriculteurs ?**

• **Cédric Laboret** : « C'est surtout, une reconnaissance de la fonction environnementale des agriculteurs. Obtenir une MAE pour cette démarche a été l'occasion de diffuser notre expérience dans d'autres secteurs de la Savoie, puis dans d'autres Parc naturels régionaux. Les agriculteurs ont maintenant un autre regard sur leur prairie, et sur leur fonction. La démarche a été très pédagogique. Et nous avons modifié la perception de la profession agricole par les environnementalistes. Chacun comprend mieux les attentes des autres, c'est un excellent moyen de communication. » ■

ÉLEVAGE ET BIODIVERSITÉ

■ Prairies naturelles riches en espèces

Quelles sont les valeurs agronomiques des prairies fleuries dans les systèmes d'élevage ?



Les prairies permanentes représentent des surfaces fourragères importantes pour beaucoup d'exploitations d'élevage. Dans une gamme de pratiques agricoles « extensives » variées en fonction des systèmes de production et des conditions pédo-climatiques, certaines sont riches en espèces : ce sont les prairies fleuries. Leur exploitation doit être envisagée de façon différente de celle des prairies intensives ou cultivées, dans la mesure où leur grande diversité d'espèces est source de qualités pour l'élevage et où leur renouvellement est naturel et ne nécessite généralement aucun semis ou traitement herbicide si les pratiques sont adaptées.

Raisonnement des qualités d'une parcelle en lien avec son usage réel

La façon de juger la valeur d'une prairie dépend en premier lieu de ce que l'on attend d'elle dans le système fourrager : quels animaux s'y alimentent, quelles pratiques d'exploitation y sont réalisées, quelle production doit-elle assurer, et à quel moment dans l'année, pendant combien d'années ? Si la parcelle est fauchée, il faut savoir si la fauche planifiée sera précoce, tardive ou variable suivant l'année. Si la parcelle est pâturée, il faut situer sa place et son rôle dans la chaîne de pâturage (saison, lot d'animaux et types de besoins à satisfaire).

La plupart des modes d'exploitation des prairies sont « décalés », c'est-à-dire qu'on utilise la parcelle en avance, ou en retard par rapport au stade considéré comme optimal pour l'exploitation défini par sa valeur nutritive et sa productivité maximale. On exploite alors des végétations soit très jeunes et en faible quantité, soit plus mûres et en plus grande quantité, voire dans certains cas en « reports sur pied » pour le pâturage estival ou hivernal lorsque la végétation est en arrêt.

La souplesse d'exploitation : première qualité des prairies naturelles riches en espèces

Si les prairies fleuries peuvent avoir une bonne productivité, notamment sur des sols naturellement fertiles et en climat humide, elles sont surtout connues et appréciées des éleveurs pour leur souplesse d'exploitation. Cette propriété est particulièrement intéressante pour les systèmes herbagers de montagne n'ayant pas recours à l'ensilage ou l'enrubannage, qui doivent s'adapter aux conditions climatiques. Elle est également utile pour minimiser les effets des aléas climatiques interannuels, la production et la valeur fourragère d'une prairie diversifiée étant relativement stable quelles que soient les années.

Cette souplesse se caractérise principalement par la capacité remarquable d'une prairie à présenter une bonne valeur alimentaire (valeur nutritive et appétence) pendant une durée importante. À la différence des prairies intensifiées, qui voient leur valeur nutritive et leur appétence se dégrader rapidement une fois passé le stade considéré comme optimal d'exploitation (moment où la productivité est jugée suffisante, avant que la valeur nutritive ne diminue trop fortement), les prairies naturelles riches



La diversité stimule aussi l'appétit au pâturage... si les concentrés sont bien équilibrés.

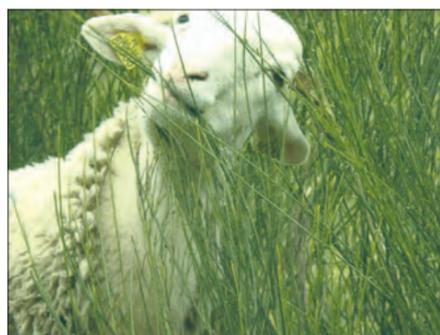
en espèces, associant graminées à feuilles larges et à feuilles fines, légumineuses (trèfles, lotiers, sainfoins, luzernes sauvages, vesces, gesses etc) et diverses sont souples d'exploitation : c'est-à-dire que même fauchées ou pâturées tardivement, elles gardent une bonne valeur nutritive et une bonne appétence.

De même, leur souplesse d'exploitation se traduit par leur capacité à être valorisées par différents usages (fauche, pâture, fauche et pâture...), des années climatiques très différentes (années humides et froides ou inversement chaude et sèche, dégâts de faune sauvage) sans dégradations irréversibles de la végétation et sans compromettre la ressource des années futures.

Cette souplesse s'explique par le grand nombre de plantes qui constituent la prairie et qui peuvent s'exprimer chacune à des stades ou des conditions différentes, assurant à ce type de parcelle une valeur moyenne constante quel que soit le type de conditions.

La diversité stimule l'appétit

Au pâturage comme au râtelier, les préférences des ruminants ne suivent pas forcément la valeur nutritive des fourrages. Les ruminants ont des régimes alimentaires, qui se forment depuis le jeune âge, puis se confirment



La diversité stimule souvent la motivation des ruminants, qui peuvent alors consommer une plus grande quantité de fourrage.

ou se modifient en fonction du régime de base qu'on leur distribue, ou auquel ils ont accès au pâturage.

Sur des prairies naturelles riches en espèces, il faut privilégier la notion de « valeur alimentaire » des aliments, qui tient aussi compte de l'appétence. Car les mélanges de plantes offrent une diversité de format, de texture, de goût, d'odeur. C'est bien cette appétence qui va permettre de prévoir si le fourrage va être consommé en abondance par le troupeau et garantir une bonne valeur alimentaire du fourrage.

Distinguer les variations de végétation non inquiétantes, de celles qui indiquent un risque de dérive

La physiologie de la végétation change beaucoup entre les saisons, parfois aussi suivant les années (apparitions de plantes lors des hivers froids, etc), ce qui inquiète souvent les éleveurs et les techniciens quand à l'évolution future de la prairie. Pourtant ces variations sont souvent normales pour ce type de végétation et ne présagent pas forcément d'une dégradation des ressources fourragères à moyen terme. Elles correspondent à des adaptations de la flore aux conditions de milieu. La manière dont évoluent ces végétations est la résultante du comportement propre à chacune des espèces présentes (résistance à l'arrachement, stock de graines dans le sol, conditions de germination, reproduction végétative, etc) mais également des interactions entre ces différentes espèces (concurrence pour la lumière, protection d'une espèce par une autre, etc).

Afin de ne pas lutter inutilement contre ces variations, il est indispensable d'apprendre à distinguer les espèces et les seuils qui indiquent des dérives réelles : par exemple observation d'une dominance forte et nouvelle de graminées à feuilles larges, explosion de rhinante répétée tous les ans, augmentation importante des jeunes ligneux, extension importante des tâches de rumex à grosse feuille... Contrairement aux prairies intensifiées où la gestion peut se résumer à une maîtrise de la croissance des plantes au printemps, celle des prairies fleuries doit prendre en compte le renouvellement des espèces par les graines.

Les fourrages des prairies diversifiées participent à l'équilibre digestif des ruminants...

Un atout important des prairies naturelles diversifiées pour l'élevage est d'apporter un fourrage équilibré pour les rations. En effet, la bonne digestion des ruminants repose sur la présence de fibres digestibles, bien présentes dans les fourrages de bonne qualité. Une ration adéquate doit combler les besoins quotidiens, sans excéder. Et souvent, les rations des ruminants sont conçues en favorisant les fourrages jeunes et très digestibles, et des proportions élevées de concentrés riches en amidon. Les rations contenant des quantités adéquates de fibres de grande taille stimulent la mastication et la rumination des aliments régurgités, ce qui amène les animaux à sécréter plus de salive, une substance qui joue un rôle de tampon dans le milieu ruminal. Cela évite par exemple des déséquilibres comme l'acidose ou les boitements souvent observés chez les vaches laitières.

Un autre effet probablement encore sous-estimé aujourd'hui est la capacité des ruminants à sélectionner des plantes qui permettent de corriger des déséquilibres nutritionnels ou des pathologies. Ainsi par exemple, l'ingestion de plantes riches en tanins comme les légumineuses (sainfoin, lotier, gesse...) ou les ligneux (noisetier, chêne, châtaignier...) a un effet antiparasitaire avéré (parasites intestinaux notamment) chez les moutons et la chèvre.

... et à la qualité des fromages

On sait également qu'un même troupeau pâturant des végétations différentes est à l'origine de fromages différents. Les plantes à fleurs sont riches en composés aromatiques comme les terpènes (ce qui n'est pas le cas des graminées) et jouent un rôle clé en terme de qualité sensorielle, texture et qualité nutritionnelle des fromages et sans doute sur la santé des veaux ou agneaux dans les systèmes allaitants. Il est aussi possible que certaines enzymes provenant de micro-organismes spécifiques associés aux fleurs se retrouvent dans le lait et modifient ses caractéristiques.

Cyril Agreil, zootechnicien INRA-SAD Avignon, Danièle Magda, agronome, INRA Toulouse, Gérard Guérin, Institut de l'Élevage Montpellier, Philippe Mestelan, technicien PNR des Bauges.



Les prairies fleuries participent à la typicité et à la qualité des fromages au lait cru.

■ Expérience dans le massif des Bauges Des éleveurs mettent à des emplacements de r

Dans le massif des Bauges, une expérience originale a permis de mettre en rapport les éleveurs et les apiculteurs autour de l'exploitation des prairies fleuries.

Le principe est le suivant : les éleveurs volontaires pour recevoir des ruches proposent au Parc les endroits adéquats, selon quelques critères précis : accessibilité, exposition, fleurs, vents... L'apiculteur susceptible d'être intéressé est alors contacté. Une visite sur le terrain se réalise et les deux parties se mettent d'accord sur l'emplacement, les pratiques et les autres conditions de l'un comme de l'autre. Les apiculteurs du territoire ont la priorité par rapport aux transhumants. Une vingtaine d'emplacements ont ainsi été créés depuis 2008, avec autant de « couples api-agri ».

Du côté des éleveurs

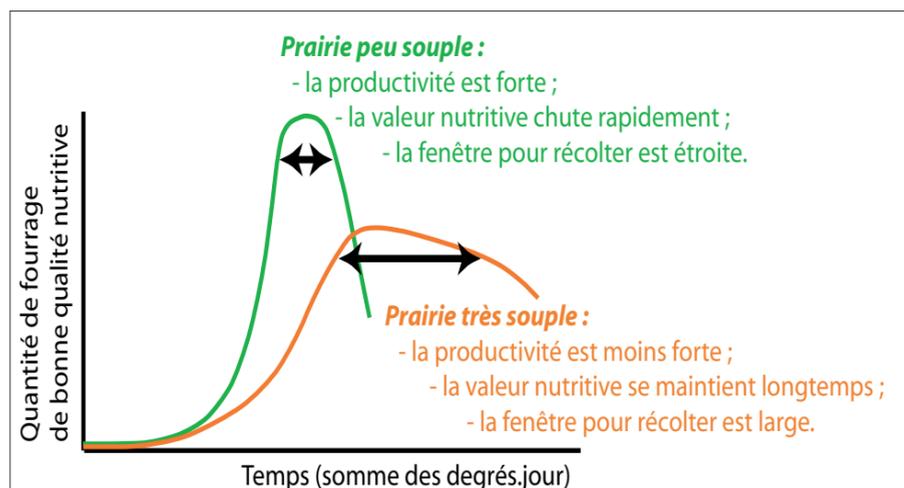
- Du côté des éleveurs la mise en place des ruches est un service rendu aux apiculteurs. En échange, l'apiculteur offre une petite rétribution symbolique (miel), mais nécessaire pour garantir une certaine valeur au partenariat c'est-à-dire pour qu'ils aient plus de respect pour les ruches, lors de travaux dans les champs par exemple. Aucun problème ne semble avoir été rencontré. En effet les agriculteurs sont dans une optique d'agriculture « douce ». Ils cherchaient déjà à conserver un patrimoine floristique sur leur parcelle, de fait aucun changement réel dans les pratiques agricoles n'a été imposé. Les ruches sont placées sur les dernières parcelles à être fauchées, les abeilles ont donc le temps de « faire leur travail ». De plus cet échange est un accord qui ne nécessite pas de travail administratif, il n'est donc pas vécu comme une contrainte.

Du côté des apiculteurs

- Du côté des apiculteurs, ils ont pu prendre conscience des réalités du métier d'éleveur, des raisons de certaines pratiques, comme l'épandage de lisier, qu'ils condamnaient



Observer la végétation au cours des saisons pour ajuster ses pratiques.



La souplesse se caractérise principalement par la capacité remarquable de la prairie à présenter une bonne valeur alimentaire pendant une durée importante.

APICULTURE ET BIODIVERSITÉ

■ Apiculture

Les abeilles, une clé de voûte écologique



L'abeille est apparue depuis plus de 60 millions d'années. Bien avant l'être humain, qui n'a que deux millions d'années. Elle a supporté, sans aucun préjudice, tous les bouleversements climatiques. En raison d'une complémentarité exemplaire, abeilles et plantes à fleurs se sont développées ensemble et ont participé à l'émergence de la biodiversité actuelle.

On connaît bien l'Abeille domestique (*Apis mellifera*), mais moins souvent le Bourdon (*Bombus terrestris*) ou l'Abeille charpentière (*Xylocopa violacea*), qui font partie de la grande famille des Abeilles, comme 900 autres espèces en France et 20000 dans le monde...

Toutes ces espèces, sans compter les criquets, les sauterelles, les papillons, les scarabées, sont des insectes abondants dans les prairies fleuries, où ils trouvent de bonnes conditions de vie.

Clé de voûte de la diversité végétale...

Les abeilles ont une relation indissociable avec les fleurs, qui leur offrent nectar (qui permet la production de miel), pollen (qui sert à l'élevage du couvain et donc au développement et à la santé des colonies), mais aussi huile, chaleur, parfum, leurre sexuel, en échange de ce service, d'apparence modeste mais essentiel : l'échange de pollen permettant la fécondation des fleurs et la création des graines. Les



La surveillance des ruches assure un bon état sanitaire des populations.

abeilles contribuent à la reproduction sexuée, et donc à la survie et à l'évolution de plus de 80 % des espèces de plantes à fleurs, soit plus de 20000 plantes sauvages en Europe.

... et des ressources agricoles

Plus de 70 % des 124 types de cultures les plus importants au niveau mondial, qui sont la base de l'alimentation humaine, bénéficient de l'activité pollinisatrice des abeilles sauvages ou domestiques : Il s'agit d'assurer la production des graines et donc la pérennité des ressources végétales. Les abeilles sont donc des alliées inestimables pour les agriculteurs. Sans elles, adieu pommes, poires, cerises, prunes, pêches, abricots, courgettes, fraises, tomates...

Des fleurs dans le miel

Grâce aux analyses polliniques (trappes à pollen, molécules des miels), il est possible de définir l'ensemble des plantes qui ont permis l'élaboration du miel et qui sont présentes dans l'aire de butinage (environ 3 km de rayon autour des ruches, soit 3000 ha visités). Des analyses de miels de Montagne des Bauges montrent la présence de plus de 240 espèces différentes (flore des prairies et pelouses, haies, bosquets et arbres des champs).

Six gestes agricoles qui sauvent les abeilles et la biodiversité

- Maintenir de vastes prairies fleuries, en mosaïque avec d'autres cultures ou herbages, le plus tard possible dans la saison
- Conserver ou replanter des prés-vergers et des haies avec des arbres et arbustes à fleurs, qui produisent des fleurs au printemps et des fruits à l'automne
- Utiliser des faucheuses sans conditionneuse (forte mortalité des insectes), d'autant que les prairies fleuries



Les abeilles se nourrissent d'une grande diversité de pollens pour l'élevage du couvain.

ne nécessitent généralement pas ce type de matériel, car elles sèchent plus facilement qu'une prairie intensive

- Privilégier la fauche tôt le matin ou en soirée pour éviter une trop forte mortalité des abeilles par la faucheuse... ou fermer les ruches la veille
- Éviter les traitements pesticides, surtout en journée, ou broyer les fleurs (pissenlit au printemps ou autres) sous les vergers avant les traitements jugés indispensables
- Attention aux traitements antiparasitaires systématiques des animaux d'élevage au pâturage (éviter les bolus par exemple).

Pierre Marigo, apiculteur, enseignant en agri-écologie au lycée agricole de Poisy (Haute-Savoie). ■

Le saviez-vous ?

Une ruche contient, selon la saison, entre 20000 et 60000 abeilles (soit 2 à 6 kg d'abeille environ). Pour obtenir 1 kg de miel, il faut 3 kg de nectar butiné en 100000 sorties, sur 150 millions de fleurs. Une colonie consomme 60 kg de miel et 20 kg de pollen par année. La reine vit 3 à 4 ans, l'ouvrière, 4 à 5 semaines l'été et 5 mois l'hiver. ■

■ Témoignage : Yves Osswald, apiculteur à Volvic

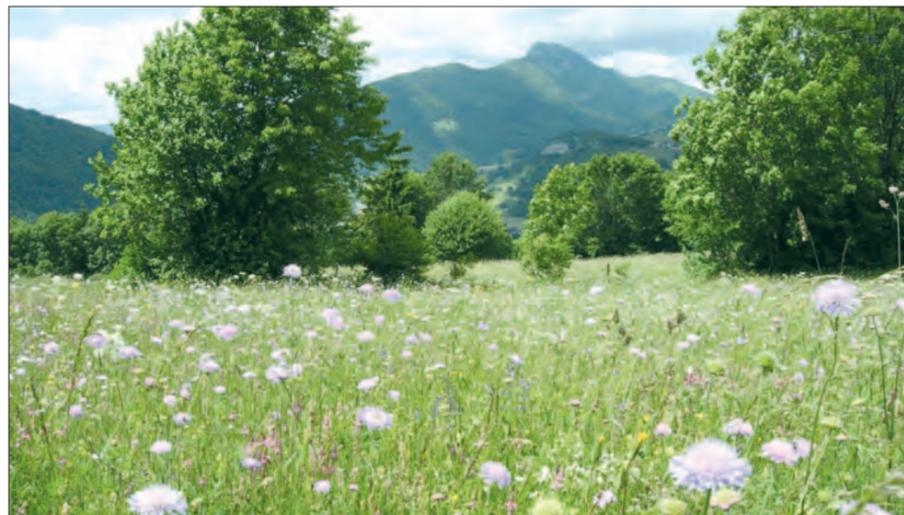
« La biodiversité végétale engendre la biodiversité animale »



Apiculteur à Volvic dans le Puy-de-Dôme, Yves Osswald témoigne de l'importance des prairies fleuries pour la vie des ruches et la qualité du miel.

• Quel est le rôle des prairies fleuries pour la vie de vos ruches ?

• Yves Osswald : « Pour les abeilles, la présence de fleurs diversifiées dans les prairies est essentielle et je pense que la démarche des prairies fleuries devrait permettre de retrouver une biodiversité qui a diminué avec le temps. J'espère qu'avec ce programme, nous pourrions progressivement faire évoluer le paysage et passer d'un environnement de prairies très vertes à des prairies plus diversifiées et riches en espèces. Ces herbages équilibrés présentent l'avantage de floraisons étagées sur l'année, favorables aux abeilles et aussi à l'ensemble de la communauté des insectes. La biodiversité végétale engendre la biodiversité animale. La démarche des prairies fleuries est aussi garante de bonnes pratiques



Prairies mellifères (knautie, sainfoin, centaurée, lotier...)

paysagère, comme les haies. Il faut en finir avec « les déserts apicoles » que représentent les paysages uniformes, prairies intensives ou monocultures de céréales, et recréer une trame verte pour permettre à cette faune et cette flore de circuler. En cela, le concours agricole national de prairies fleuries est une bonne manière de motiver, séduire et d'encourager les agriculteurs à engager des surfaces de prairies dans cette mesure ».

• Le miel que vous produisez sur prairies fleuries a-t-il des caractéristiques particulières ?

• Yves Osswald : « Je crois qu'on a un peu perdu de vue que les prairies fleuries peuvent être d'excellents médicaments naturels pour les animaux. Il n'y a pas que les valeurs énergétiques à prendre en compte. Des espèces comme le sainfoin ont des vertus bienfaitrices. Le miel est depuis longtemps considéré comme un aliment, c'est-à-dire que depuis des milliers d'années, les hommes ont compris qu'il s'agissait d'un aliment qui soigne et qui aide à maintenir l'organisme en bonne santé. On peut se soigner et entretenir sa santé en consommant régulièrement du miel. Les vertus du miel sont directement issues des plantes et des fleurs : plus il y a de diversité végétale et plus les vertus sont nombreuses. Ce qui est valable pour les hommes l'est évidemment aussi pour les animaux. Je suis persuadé que les éleveurs peuvent réaliser des économies de frais vétérinaires en privilégiant les prairies fleuries ».

• Avez-vous des rapports avec les éleveurs chez qui vous installez vos ruches ?

• Yves Osswald : « Avec le faible poids économique de la filière, les apiculteurs se sentent depuis longtemps mis à l'écart. Nous sommes peu consultés sur les sujets d'environnement et un peu considérés comme « les gens sans terre ». Mais aujourd'hui, je sens un frémissement d'inversion de tendance. Les consommateurs et plus généralement l'opinion publique sont avec nous. Les Chambres d'agriculture comme les Pouvoirs publics commencent à définir des actions pour accompagner la filière apicole. Des initiatives locales voient le jour pour donner des conditions favorables à la vie des ruches. Les relations que nous entretenons avec les éleveurs à proximité sont toutefois un peu tendues. Les agriculteurs se sentent souvent soupçonnés, voire agressés par les apiculteurs. Le dialogue est difficile.

Cela étant dit, je connais la grave crise économique qui traverse l'agriculture en général. Je comprends les producteurs, quand la situation est mauvaise, tout le monde pense avant tout à s'en sortir sur le plan économique. Dans ces moments-là, c'est compliqué de parler d'écologie et d'évolution des pratiques dans un objectif environnemental. J'espère que la MAE prairies fleuries sera une opportunité pour faire se rencontrer les agriculteurs, éleveurs et apiculteurs afin de retisser des liens. Il ne faut pas opposer les producteurs entre eux ». ■

Les Bauges (Savoie et Haute-Savoie)

à disposition des ruchers



Ruchers sur prairies fleuries dans le PNR du massif des Bauges.

avant fortement, alors qu'ils voient les choses différemment depuis qu'ils observent les fleurs. Même si les emplacements chez les agriculteurs sont souvent éloignés de leur habitation, ils se réjouissent d'avoir des parcelles en montagne (entre 400 et 1000 mètres) et de savoir leurs ruches relativement surveillées. Aucun problème relationnel n'est à soulever malgré le manque de temps et les différences d'emplois du temps qui espacent les rencontres. Le seul incident soulevé est une contestation d'un apiculteur non impliqué dans ce partenariat, qui a vu des ruches s'installer trop près des siennes à son goût dans cet espace privilégié ! Finalement les rencontres avec les éleveurs ont lieu essentiellement lors de la mise en place des ruches. En dehors de l'installation, la relation entre les partenaires se construit en pointillé au village ou autour d'un café. ■

D'après une enquête sociologique réalisée par les élèves ingénieurs de l'ISARA Lyon (École d'Ingénieur) (Marion Meyrieu, Lucie Rinckel, Sophie Roullier, Delphine Bouillet), sous la direction des enseignants chercheurs Juliette Rogers et Philippe Fleury.



Les vertus du miel sont directement issues des plantes et des fleurs : plus il y a de diversité végétale et plus les vertus sont nombreuses.

agricoles. C'est positif car l'environnement devrait être plus sain avec la diminution de l'utilisation des désherbants sélectifs. C'est une bonne nouvelle pour les populations d'abeilles.

Mais pour obtenir un vrai changement, il faut fleurir autres choses que des bordures de routes et des parcelles « confettis » de jachères fleuries semées. Ce que j'espère, c'est que les éleveurs puissent adhérer en masse à ce programme afin d'avoir des espaces contractualisés plus vastes et homogènes. La notion de prairies fleuries, milieu favorable à la vie et au développement des insectes, doit s'insérer dans une diversification

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

Le concours agricole national des prairies fleuries engage 18 territoires participants, dont cinq parcs nationaux et 13 parcs naturels régionaux, représentatifs des contextes pédo-climatiques rencontrés en France.



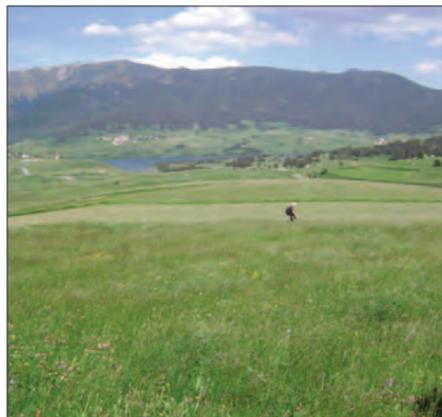
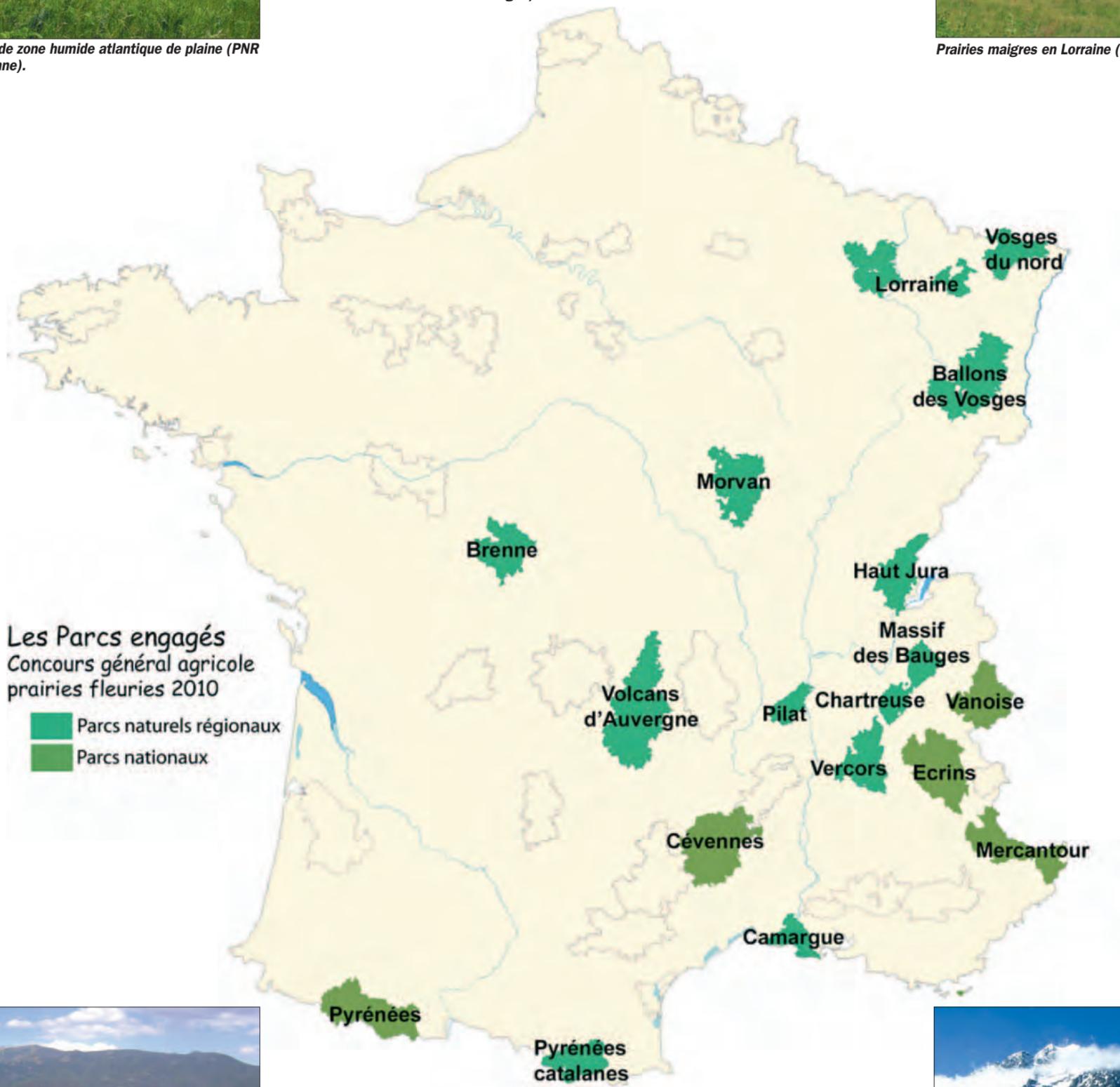
Prairie de zone humide atlantique de plaine (PNR de Brenne).



Prairies de moyenne montagne (PNR des Volcans d'Auvergne).



Prairies maigres en Lorraine (PNR de Lorraine).



Prairie du massif des Pyrénées (PNR des Pyrénées Catalanes)



Prairie de la zone méditerranéenne, PNR de Camargue (les Amis des marais du Vigueirat).



Prairies de haute montagne, PN des Ecrins (Marc Corail).

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Liste des candidats

Les 207 exploitations agricoles candidates dans les 18 parcs participants

• Parc naturel régional de Camargue: 6 et 10 mai

Ensemble du territoire du parc

CHEVALIER Gilles - Arles
PEYTAVIN Françoise et André - Arles
ARNAUD Gilbert - Saintes-Maries de la Mer
CAVALLINI Laurent - Saintes-Maries de la Mer
DE GOURCUFF Charles - Saintes-Maries de la Mer
MAILHAN Jacques - Saintes-Maries de la Mer

• Parc national des Cévennes: 18 mai

Cévenne des Hauts Gardons, Vallée et du Calbertois en Cévennes, Vallée Borgne et Vallée du Galeizon

BASALGETTE Guy - Bassurels
BOISSIER Frédéric - Le Pompidou
PLANTIER Rémy - Saint Paul La Coste
ROQUIER Bruno - Saint Etienne Vallée Française
RAUZIER Jean - Pierre - Saint Croix Vallée Française
MOLHERAC Bernard et Françoise - Saint André de Valborgne

REVERGER Richard - Saint Privat de Vallongne
FIEDLER Matthias - Saint Privat de Vallongne
LASHERNES Annie - Saumane

• Parc naturel régional des Vosges du Nord: 27 et 28 mai

Plateau Lorrain, Alsace Bossue

EARL STANGENWALD - Asswiller
GAEC GILGERT WEINSTEIN - Butten
EARL LEICHTNAM - Breidenbach
GAEC DES PRES - Dehlingen
GAEC SUCK - Epping
GAEC EOLE BICHLER - Hottviller
EARL WEBER KAPPELLENHOF - Hottviller
FEY Georges - Hottviller
GAEC FABING - Montbronn
GAEC KLEINOPHE - Urbach
HOELLINGER Jeannot - Schweyen
KIRSCH Christophe - Waldhouse

• Parc naturel régional de Lorraine: 31 mai et 1er juin

Ensemble du territoire du parc

JONNETTE Maurice - Belles-Forêts
KLEIN Philippe - Fenetrange
BURTE Frédéric - Cornieville
EARL STRANHOFF - Guermange
GAEC SAINT MICHEL - Insviller
GAEC DU SILLON - Lagney
GAEC DES CROCHETS - Liouville
GAEC DE LA ROSE DES VENTS - Mittersheim
GAEC ROME - Royameix
EARL DES NEUFS PRES - Sanzey
RIZARI Pascal - Woinville
GAILLOT Jean-Luc - Zommange



• Parc naturel régional du Massif des Bauges: 3 et 4 juin

Albanais Savoie

COCHET Alain - Le Montcel
GAEC DES TREFLES - Le Montcel
GAEC LE PRE NOUVEAU - Le Montcel
GAEC DE L'ESPERANCE - Pugny-Chatenod
GAEC DES OURSONS - Saint Ours
PETELLAT Emmanuel - Saint Ours
GAEC DU SIERROZ - Saint Offenge Dessous
FRANCOZ Pascal - Saint Offenge Dessous
GAEC DE LA PLESSE - Saint Offenge Dessous
EARL RASSAT - Saint Offenge Dessous
GAEC DES TILLEULS - Saint Offenge Dessous
CHANVILLARD Thierry - Saint Offenge Dessous
PEGAZ HECTOR Hervé - Trévignin
RABEC Jérémy - Trévignin
PEGAZ HECTOR Jean-Michel - Trévignin

• Parc naturel régional du Morvan: 3 et 4 juin

Ensemble du territoire du parc

GUILLAUMIN Michel - Anost
MAUGUIN Jean-Pierre - Barnay
MENNETAU Patrick - Blanot
SIMONOT Jean-Marie - Brazey
SEUVRE Thierry - Chastellux/Cure
BAROIN Hervé - Chissey-en-Morvan
CLIQUET Vincent - Cussy-en-Morvan
FICHOT Pascal - Gacogne
LARGY Jean-Luc - La Roche-en-Brenil
MOLLON Jean-Luc - Lucenay-l'Évêque
DURIAU Laurent - Lucenay-l'Évêque
PAQUIER Guy - Moux-en-Morvan
DEFERT Joël - Saint-Père
FERROUX Claude et Sylvain - Savilly
Pascal VERNE - Savilly

• Parc naturel régional du Pilat: 8 juin

Territoire du Parc situé au-dessus de 800 m d'altitude

BLACHON René - Colombier
FRACHON Denis - Jonzieux
CHORAIN André - Marlhès
DEFONDS Jean-Pierre - Saint Genest Malifaux
TARDY Noël - Saint Genest Malifaux
HEITZ Philippe - Saint Régis du Coin
QUIBLIER Stéphane - Saint Régis du Coin
DEVILLE Michel - Saint Sauveur En Rue
ROUX Michel - Saint Sauveur En Rue
FANGET Dominique - Tarentaize

• Parc naturel régional du Haut Jura: 10 et 11 juin

Communauté de communes des Hauts du Doubs

SALVI Bernard - Bellefontaine
BURRI Daniel - Chapelle des bois
CORDIER Rémy - Chapelle des bois
BOURGEOIS Sylvain - Chapelle des bois
COURVOISIER Denis - Chapelle des bois
PAGNIER Pierre-Henry - Chaux Neuve
GAEC Blondeau - Chapelle des bois
GAEC de la Laizinette - Gellin
GAEC du Bougnon - Les Pontets
GAEC des Champs d'Ossey - Les Villedieu
GAEC du Pré Bouillet - Mouthé
Anaël MICHAUD - Reculfoz

• Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne: 11, 14 et 15 juin

Zone AOP Saint-Nectaire

GAEC des Violettes - Aurières
FERME la Clef des Champs - Besse
GAEC des Chamois - Chambon sur Lac
GAEC de l'oiseau - Chambon sur Lac
SCEA de Rimat - Chastreix

GAEC de la Bonne Etoile - Chastreix
Bernard GUITTARD - Eglise neuve d'Entraigues
GAEC des Planchettes - Orcival
GAEC du Bois joli - Saint-Diery
GAEC du Bertinet - Saint Donat
GAEC du Midi - Saint Genès Champespes
GAEC Clavel - Saint Saturnin
GAEC de la Ligulaire - Saulzet Le Froid
EARL Bony - Vernines

• Parc naturel régional de la Brenne: 14 et 15 juin

Ensemble du territoire du parc

JALAGEAS A. - Azay Le Ferron
MORLAT Y. - Azay Le Ferron
EARL DE LA BOUGERE - Douadic
EARL DE LA ROCHE MARTEAU - Mezières-En-Brenne
EARL DES MOGNAISES - Ciron
GAEC DU TERRIER - Ciron
POIRON P. - Ciron
COMIMET F. - Le Blanc
GAEC DES PRES DE LA TOUCHE - Linge
PELLERIN A. - Luzeret
SCEA DES FENETS - Neuilly Les Bois
GAEC PERRAGUIN - Nuret Le Ferron
EARL CHAMBERT - Prissac
EARL VERVIALLE - Ruffec Le Château
PEROU F. - Rosnay
EARL DUBUC - Saint Michel-En-Brenne
TANCHOUX C. - Saint Michel en Brenne
3M DE BRENNÉ - Saint Michel en Brenne
EARL NIVET-MORIN - Vendoeuvres

• Parc national du Mercantour: 14 et 15 juin

Secteur du Haut-Var - Cians

GASTAUD Didier - Péone-Valberg
BRILLANT Thierry - Beuil
FERRAN Daniel - Entraunes
TARDY Alfred - Entraunes
JACQUES Frédéric - Entraunes
GOBERT M. - Guillaume
CHAIX Sébastien - Péone-Valberg

• Parc national de la Vanoise: 14 juin et 19 juillet

Haute-Vallée de la Maurienne

GAEC DU GRAND CHATELARD - Aussois
PAUTAS Raymond - Bessans
BLANC Rémy - Bonneval Sur Arc
MENJOZ Sébastien - Bramans
GAEC DE LA JAVE - Bonneval Sur Arc
BOCH Gérard - Lanslebourg
DAME Guillaume et Maurice - Lanslebourg
GAEC EDELWEISS - Lanslebourg
MOLLARD Michel - Saint André
FAVRE Claude - Sollières Sardières
GAEC MELQUIOT - Sollières Sardières
LOMBARD Régine - Termignon
SUIFFET Benoit - Termignon

• Parc naturel régional du Vercors: 15 et 16 juin

Aire de l'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage Ferme des Domarières à St Julien en Vercors

CHABERT Denis - Autrans
GAILLARD Patrick - Autrans
FERME DES PERCES NEIGES - Corrençon en Vercors
FERME DE LA BOURRIERE - Méaudre
FERME DE LA COLOMBIERE - Méaudre
FERME DE LA CIME DU MAS - La Chapelle en Vercors
FERME DE LA GRAND'MECHE - Lans en Vercors
GAEC DE L'ECHARASSON - Saint Julien en Vercors
BONTHOUX Jean-Paul - Saint Martin en Vercors
CHABERT Henri - Rencurel

• Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes: 15 et 25 juin

Vallée de la Rotja, Capcir et Saillagouse

FROMAGERIE FLOR DE NEU - Fontrabieuse
FROMAGERIE LE CALMADOU - Formiguères
FROMAGERIE EARL BERGERS DE MANTET - Mantet
FROMAGERIE LE DOURMIDOU - Matemale
VERDAGUER René - Py
FROMAGERIE LA CALLOLA - Sahorre
FROMAGERIE CAL GUILLEMET - Saillagouse

• Parc naturel régional de Chartreuse: 17 et 18 juin

Vallée des Entremonts

AMBLARD Roland - Corbel
LAMOUREUX Jérôme - Entremont le vieux
GAEC DES BRUNS - Entremont le vieux
FRANCILLARD Pascal - Entremont le vieux
MASSON Olivier - Entremont le vieux
CARTANNAZ Alain - Entremont le vieux
TARDY Pascal - Entremont le vieux
CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - Entremont le vieux
BESSON Jean-Luc - Entremont le vieux
GAEC D'OUTHERAN - Entremont le vieux
FRANCILLARD Sébastien - Entremont le vieux
CHARQUET Pierre - Entremont le vieux
SCEA CLOITRE - Saint Pierre d'Entremont Isère
GANDY Gérald - Saint Pierre d'Entremont Savoie

• Parc national des Pyrénées: 17 juin et 1er juillet

Canton de Luz-Saint Sauveur

BROUEIL-NOGUE Danièle - Betpouey
BROUEILH Sylvain - Esquize Sere
ARMARY André - Betpouey
LASSALLE CARRERE Laurent - Esquize Sere
CAUSSIEU Pierre - Gèdre
POURTET Sylvain - Luz Saint Sauveur
PELLEGRY Vincent - Sazos
LAPORTE Denis - Viella
LABIT Henri - Viella
LASSALLE Christine - Betpouey
CRAMPE Laurent - Viella

• Parc naturel régional des Ballons des Vosges: 22 et 23 juin

Vallées vosgiennes haut-rhinoises

GLE Olivier - Aubure
TROMMENSCHLAGER Gilbert - Dolleren
SCHOEFFEL Claude - Felling
FRANCK Anne-Marie - Goldbach
KLEIN Mireille - Gueberschwihr
FRITSCH Charles - Hohrod
GEORGES Richard - Le Bonhomme
MATTER Jean-Claude - Metzeral
BURCKARD Nicolas - Orbey
MAIRE Claude - Orbey
SCHAERTZINGER Michel - Sondernach
KEMPF Jean-Luc - Soultzeren
BARTH André - Soultzeren
LUTTRINGER Robert - Storckensohn

• Parc national des Écrins: 1er et 2 juillet

Secteur de la haute-Romanche

SIONNET Jean Jacques - La Grave
BOUILLET Daniel - La Grave
JUGE Jean Michel - La Grave
FERRIER Éric - La Grave
ALBERT Michel - Villar d'Arène
FAURE André - Villar d'Arène
FAURE Marie Cécile - Villar d'Arène. ■

1^{er} concours agricole national des prairies fleuries

dans les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux

Méthode pour identifier les prairies fleuries :
observer au moins 4 plantes indicatrices parmi la liste !

Prairies moyennes

Prairies humides et fraîches (sols profonds)

Prairies sèches (sols maigres basiques ou acides)

Tendance atlantique



Petite scorsonère



Silène fleur de coucou



Serratule des teinturiers



Les centaurées



Grande marguerite



Achillée millefeuille



Les joncs



Les pimprenelles ou sanguisorbes



Oseille ou petite oseille



Liondents, crépis ou épervières



Les rhinantes



Les euphraises



Populage des marais



Geranium des bois ou brun



Les campanules



Les knauties, scabieuses ou succisées



Les sainfoins



Arnica



Renouée bistorte



Fenouil des Alpes



Les lotiers



Les salsifis



Sauge des prés



Les œillets



Saxifrage granulée



Les gesses



Les trèfles



Les raiponces



Les hélianthèmes



Les polygales



Genêt ailé ou des tinturiers



Silène enflé ou dioïque



Grande astrance



Gaillet jaune ou vrai



Anthyllide vulnéraire



Les thyms ou serpolets

Tendance continentale

Tendance méditerranéenne



Plante à forte valeur aromatique, participant à la typicité des fromages au lait cru et de la viande



Plante à forte valeur mellifère (pollen ou nectar), permettant la production de miel de qualité

www.prairiesfleuries.fr



BALLONS DES VOSGES • BRENNE • CAMARGUE • CHARTREUSE • HAUT-JURA • LORRAINE
 MASSIF DES BAUGES • MORVAN • PILAT • PYRÉNÉES CATALANES • VERCORS
 VOLCANS D'Auvergne • VOSGES DU NORD • CÉVENNES • ECRINS • MERCANTOUR • PYRÉNÉES • VANOISE

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Parc naturel régional du Morvan

Favoriser l'ouverture d'un territoire contraignant et fragile

À travers ce concours, le Parc naturel régional du Morvan et les agriculteurs du territoire, dont ceux engagés en marque Parc viande bovine, visent à favoriser l'agriculture extensive, garante d'un bon équilibre agri-écologique dans ce territoire contraignant et fragile.

Plus connu pour sa production de sapins de Noël (1/4 de la production française), le Morvan n'en possède pas moins une agriculture de moyenne montagne importante et essentiellement herbagère. Le maintien des prairies dans un bon état de conservation sur le plan environnemental est donc dépendant de l'entretien agricole. Le Parc passe ainsi des contrats prairies fleuries avec les agriculteurs depuis 2008. Les enjeux sont de maintenir



Ci-dessus, prairies sèches du PNR Morvan. Ci-dessous, patrimoine bâti du PNR Morvan.



l'ouverture des secteurs difficiles, maintenir les prairies humides et les prairies sèches, menacées par l'abandon d'exploitations ou l'intensification des pratiques. Le Parc fêtant ses 40 ans en 2010, le concours sera valorisé au travers des manifestations habituelles et exceptionnelles : magazine du Parc, « fête de l'automne » avec remise des prix du concours en public, communication pour l'anniversaire du Parc... ■

Carte d'identité

- En région Bourgogne, sur quatre départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne.
- 117 communes et 74 000 habitants
- 299 000 ha
- 1 900 exploitations agricoles, principalement tournées vers l'élevage (bovins allaitants, lait et brebis).

Vos contacts

- Maison du Parc, 58 230 St-Brissson. Tél. 03.86.78.79.00. Fax. 03.86.78.74.22. www.parc-dumorvan.org
- Animatrice du concours : Isabelle Civette, tél. 03.86.78.79.83, courriel isabelle.civette@parcdumorvan.org. ■

■ Parc naturel régional de Brenne

Préserver l'habitat d'espèces remarquables

L'élevage bovin est bien développé en Brenne où il existe aussi des productions agricoles diversifiées (polyculture élevage, ovins, caprins...). Les problématiques de déprise et d'enrichissement sont bien présentes en Grande Brenne. Depuis plus de 15 ans, les mesures agri-environnementales se sont succédé sur les prairies de ce territoire.

Les pratiques agricoles sur le PNR de Brenne sont globalement extensives, avec des cortèges floristiques (fauche/pâture) souvent imbriqués. La mosaïque de conditions de sols humides à secs explique la grande hétérogénéité des types de prairies en Brenne et leur qualité en terme d'habitat d'espèces remarquables (oiseaux, mammifères, tortue Cistude, batraciens, papillons etc.). Ici comme ailleurs, les haies ont de multiples fonctions environnementales.



Prairies et étangs (PNR de Brenne).



Le réseau de haies, alignement d'arbres est encore assez important. Beaucoup d'espèces de la faune et de la flore l'« utilisent ». En contexte prairial, par exemple, les haies sont recherchées notamment par une chauve-souris : le Grand Rhinolophe. Les arbres isolés, généralement au milieu des prairies, constituent des habitats d'espèces particulièrement intéressants pour la faune. ■

Carte d'identité

- En région Centre
- Sur le département de l'Indre
- 46 communes
- 167 200 hectares
- 32 430 habitants
- Une zone humide d'intérêt international

Vos contacts

- Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay. Tél. 02.54.28.12.12, Fax. 02.54.37.56.96.
- Animateur du concours : François Pinet, Tél. 02.54.28.12.12, courriel f.pinet@parc-naturel-brenne.fr, site internet www.parc-naturel-brenne.fr. ■

■ Parc national des Cévennes

Du Roquefort au Pélardon, diversité des productions

Dans le massif des Cévennes, le parc veut promouvoir les pratiques agro-environnementales des éleveurs pour maintenir une richesse écologique et fabriquer des produits de qualité issus de cette agriculture.

L'activité agricole des Cévennes comporte une diversité de productions, de tailles d'exploitations et de stratégies. On rencontre ainsi des élevages bovins (lait et viande), ovins (lait et viande), caprins, volailles maigres et grasses, porcins, équins, asins, apicoles... L'autonomie fourragère est variable et dépendante des surfaces de parcours exploitées, de prairies permanentes et dans une moindre mesure de prairies temporaires et de céréales.

Le territoire bénéficie de nombreuses filières de qualité dont deux fromages en AOC : Roquefort pour le lait de brebis et Pélardon pour le lait de chèvre. L'objectif pour le Parc national des Cévennes est de promouvoir les pratiques agro-environnementales des éleveurs qui maintiennent, par la fauche et le



Prairies et terrasses des vallées cévenoles (Michèle Sabatier)



pâturage, des prairies de bonne richesse écologique, et par ce biais les produits de qualité issus de cette agriculture.

Le concours se déroulera sur le territoire des vallées Cévenoles où l'activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Un réseau d'accueil à la ferme sera proposé pour présenter les prairies fleuries et les produits d'élevage au public. ■

Carte d'identité

- En région Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes
- Sur les départements de Lozère, Gard et Ardèche
- 373 000 ha (dont 93 000 ha Cœur du Parc)
- 76 000 habitants permanents en zone cœur.
- 119 000 ha SAU sur le territoire, dont 36 000 ha de SAU en cœur (soit 40 % de sa superficie).
- 1 760 exploitations agricoles sur le territoire, dont plus de 400 au cœur de Parc.

Vos contacts

- Parc des Cévennes, 6 Place du Palais, 48 400 Florac. Tél : 04.66.49.53.01. www.cevennes-parc-national.fr
- Animatrice du concours : Lise Roland Tél. 04.66.49.53.23 courriel : lise.rolland@cevennes-parcnational.fr ■

■ Parc naturel régional de Camargue

L'élevage, activité majeure des zones humides camarguaises

Le Parc naturel régional de Camargue est intimement lié à l'élevage qui constitue une activité socio-économique et environnementale majeure pour les zones humides camarguaises.

La Camargue, l'une des zones humides naturelles d'intérêt international, est en réalité un milieu artificiel géré par les activités humaines et étroitement lié à leur devenir. Avec près de 25 000 bovins recensés dans les espaces naturels camarguais, l'élevage constitue une activité socio-économique et environnementale majeure pour les zones humides camarguaises.

88 éleveurs sont engagés dans l'AOP « Viande de Taureau de Camargue » garantissant des conditions d'élevage extensif dans les zones humides camarguaises. De nombreuses manades (dont une quinzaine labellisée Accueil du PNR de Camargue) organisent des promenades à cheval permettant une découverte originale de milieux camarguais.

Le concours de prairies fleuries mobilisera l'ensemble



Prairie camarguaise.



Paysage du delta du Rhône.

des partenaires, tels que la Chambre d'agriculture, les associations d'éleveurs, les scientifiques de la Tour du Valat, etc... ■

Carte d'identité

- En région Provence Alpes Côte d'Azur
- Sur le département des Bouches-du-Rhône
- 2 communes
- 84 800 hectares sur terre
- 34 300 hectares sur mer
- 7 436 habitants
- Une zone humide d'intérêt international
- 25 000 bovins (AOC viande de taureau)

Vos contacts

- Centre d'information du Parc, Pont de Gau, 13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer. Tél. 04. 90. 97.10.40. www.parc-camargue.fr.
- Animateur du concours : Stéphane Arnassant. Courriel : natura@parc-camargue.fr. ■

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Parc naturel régional du massif des Bauges

À l'origine de la mesure prairies fleuries

Le PNR des Bauges, en partenariat avec l'INRA, est à l'origine de la mesure prairies fleuries en France. Des contrats prairies fleuries sont engagés avec 130 éleveurs dans toutes les communes du Parc.

Le Parc du massif des Bauges met en œuvre des concours prairies fleuries sur son territoire depuis 2007 avec les Chambres d'agriculture, les syndicats AOP fromagères (Tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin), les apiculteurs, un lycée agricole et des associations naturalistes. Un partenariat entre agriculteurs et apiculteurs permet d'installer des ruches sur les prairies fleuries (dont le miel est distingué par la marque « Parc »).

Imbriquées dans l'écosystème montagnard (bocage, torrents, lisières, vergers, alpages), elles abritent une



Ci-dessus, pâturages d'automne (Gilles Lansard)
Ci-dessous, traite mobile dans les Bauges.



flore et une faune remarquables et ont un intérêt paysager remarquable. Les prairies fleuries sont menacées par les changements de pratiques agricoles ou l'abandon d'exploitation.

Les restaurateurs du Parc participent aussi au concours en élaborant un menu spécial « concours prairies fleuries » pour promouvoir la qualité des produits AOP des Savoie ou du miel de montagne auprès de leur clientèle touristique. ■

Carte d'identité

- En région Rhône-Alpes
- Sur les départements de Savoie et Haute-Savoie
- 64 communes
- 85 600 hectares
- 56 443 habitants et 250 000 habitants dans les villes-portes
- 25 000 ha de SAU, 95 % en herbe, 240 exploitations laitières (bovins, caprins)

Vos contacts

- Maison du Parc, 73630 Le Châtelard. Tél. 04.79.54.86.40. Fax. 04.79.54.88.97. www.parc-desbauges.com
- Animateur du concours : Camille Boisset, courriel : c.boisset@parcdesbauges.com. ■

■ Parc naturel régional de Chartreuse

Impulser un label « fromage de saison prairies fleuries »

L'objectif du Parc naturel régional de Chartreuse est de maintenir une agriculture extensive de montagne garantissant l'ouverture des paysages et la vie économique locale.

Le massif de la Chartreuse est un massif calcaire préalpin aux pentes fortement boisées avec des reliefs s'étageant de 250 à plus de 2000 m. Les prairies naturelles occupent 85 % des surfaces agricoles et présentent une très grande biodiversité avec plus de 2000 espèces végétales (dont 85 protégées).

Le concours va permettre de communiquer localement sur la mesure agri-environnementale prairies fleuries mise en œuvre depuis 2009 avec les agriculteurs du Parc. Il doit aussi donner une impulsion pour labelliser



Prairies fleuries du PNR de Chartreuse.



un fromage à pâte cuite saison « prairies fleuries » sur le territoire et pour mobiliser les apiculteurs sur les enjeux de maintien de la biodiversité.

L'exposition sur le concours photo 2009 « prairies fleuries » permettra de présenter ce concours au public, en complément du réseau de fermes ouvertes au public. ■

Carte d'identité

- En région Rhône-Alpes
- Sur les deux départements de l'Isère et de la Savoie
- 60 communes
- 76 700 hectares
- 46 300 habitants
- 440 exploitations agricoles professionnelles
- Principales productions : élevage bovin (lait et viande)

Vos contacts

- Maison du Parc, 38380 St-Pierre de Chartreuse. Tél. 04.76.88.75.20. Fax. 04.76.88.75.30. www.parc-chartreuse.net
- Animatrice du concours : Cécile Audras, Tél. 06.50.19.15.12, courriel : cecile.audras@parc-chartreuse.net. ■

■ Parc national de la Vanoise

Des prairies à haute valeur pour des produits haut de gamme

Dans le massif de la Vanoise, l'activité agricole se caractérise par une prédominance de l'élevage bovin laitier à finalité de transformation fromagère, en particulier pour la production de Beaufort AOP mais également des produits très spécifiques et fortement identitaires comme les Bleus de Termignon et de Bonneval.

Au-delà même de la préservation de la biodiversité, c'est le maintien d'un terroir qui est recherché, car on sait que la composition floristique des fourrages a un effet sensible sur les caractéristiques de texture et de flaveur des fromages, en particulier du Beaufort. L'élevage ovin viande est également bien représenté alors que les élevages de bovins allaitants et de caprins restent minoritaires. Le tourisme apporte très souvent un revenu complémentaire comme en témoigne le fort taux de pluriactivité. Il a par ailleurs permis une diversification au sein des exploitations (accueil à la ferme, vente de produits locaux, etc...).



Prairie de fauche, Termignon (Joël Blanchemain)
Fauche du foin à la moto-faucheuse (Yves Brugère).



La présence ancienne d'accès routiers (col du Mont-Cenis, Entre Deux Eaux, etc.) a permis le maintien de prairies de fauche à des altitudes élevées (jusqu'à 2 300 m). De ce point de vue, la Haute-Maurienne constitue une région tout à fait originale dans les Alpes françaises. La Haute-Maurienne a été retenue pour accueillir le concours avec l'appui du Groupement intercantonal de développement agricole. À noter aussi l'organisation simultanée d'un concours en Tarentaise, organisé par l'Assemblée du pays de Tarentaise Vanoise. ■

Carte d'identité

- En région Rhône-Alpes
- Département de la Savoie
- 29 communes
- 200 000 hectares (53 500 en cœur de Parc)
- 36 900 habitants
- 89 000 ha de SAU, 95 % toujours en herbe
- 415 exploitations agricoles au RGA 2000

Vos contacts

- PN Vanoise, 135 rue du docteur Julliard, BP 705, 73007 Chambéry Cedex. Tél. 04.79.62.30.54. www.parcnational-vanoise.fr
- Animateur du concours : Guy-Noël Grosset, courriel : guy-noel.grosset@parcnational-vanoise.fr. ■



PN des Écrins (Daniel Roche).

■ Christian Gogny, responsable du marché des professionnels et de l'agriculture au Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc

« Le Crédit Mutuel encourage les agriculteurs et les remercie de leur action »

Le Crédit Mutuel salue encore cette année les lauréats du concours agricole Prairies Fleuries. Nous avons particulièrement apprécié lors de l'édition 2009 dans les Bauges la diversité et la richesse des productions fourragères indispensables à l'activité fromagère, elle-même constituant un maillon économique important sur les départements des Savoie. Les éleveurs, les apiculteurs, contribuent au développement du marché agricole financé par le Crédit Mutuel qui atteint 12 %

de part de marché au niveau national, en constante progression. L'édition 2010 du concours agricole des Prairies fleuries est devenue nationale. L'excellent retour d'expérience constaté dans les Pays de Savoie a convaincu le Crédit Mutuel de plusieurs régions à adhérer à ce concours en collaboration avec les Parcs de leurs secteurs. En 2010, année mondiale de la biodiversité, le Crédit Mutuel encourage les agriculteurs, et les remercie de leur action. ■

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Richesse et diversité floristiques des prairies

Le concours des prairies fleuries conforte le Parc naturel régional des Ballons des Vosges dans le choix d'une gestion environnementale concertée du territoire et la reconnaissance du rôle fondamental de l'agriculture dans cette gestion.

Sur la montagne vosgienne, la production laitière est dominante. Le lait est généralement collecté par l'industrie laitière et de nombreuses formes de diversification agricole coexistent sur ce territoire. Elles concernent surtout la transformation du lait à la ferme, avec une centaine de producteurs de Munster fermier AOC, et des activités liées au tourisme (hébergement et restauration). Le Parc travaille en étroite collaboration avec la profession agricole et met en œuvre des contrats agri-environ-



Prairies de fauche du PNR des Ballons des Vosges.



nementaux à l'échelle globale des exploitations herbagères. L'enjeu est de maintenir voire augmenter la richesse et la diversité floristiques des prairies « ordinaires » et des Hautes Chaumes (estives). Un autre enjeu est de maintenir ou augmenter la valeur fourragère des prairies, en particulier le rendement en matière sèche. ■

Carte d'identité

- Trois régions : Alsace, Franche-Comté et Lorraine
- Quatre départements : Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et Territoire de Belfort
- 208 communes
- 300 000 hectares
- 254 000 habitants

Vos contacts

- Maison du Parc, 1 cour de l'Abbaye, 68140 Munster. Tél. 03.89.77.90.34, Fax. 03.89.77.90.30.
- Animatrice du concours : Jean-Marie Henry. Tél. 03.89.77.90.25, courriel jm.henry@parc-ballons-vosges.fr, site internet : www.parc-ballons-vosges.fr ■

■ Parc naturel régional du Pilat

Sensibiliser les habitants sur le rôle des agriculteurs

Dans le Parc naturel régional du Pilat, des contrats « prairies fleuries » sont passés avec les éleveurs depuis 2008 dans les secteurs les plus remarquables.

Entre Loire et Rhône, l'élevage est constitué par les vaches laitières, avec 9 000 têtes soit une trentaine par exploitation, et la filière caprine laitière avec un effectif d'environ 10 000 chèvres laitières, réparties sur une centaine d'exploitations. La production est, depuis 2009, valorisée sous l'appellation AOP Rigotte de Condrieu. Les troupeaux de bovins viande et d'ovins permettent de valoriser de nombreux pâturages menacés par la déprise sur le massif. L'élevage équin, orienté vers les loisirs sur les herbages proches des agglomérations, se porte bien et comptait 840 chevaux en 2000. Associées au bocage, les prairies présentent une flore spécifique et un intérêt



Ci-dessus, paysage rural du Pilat et ci-dessous, chèvres laitières pour AOP Rigotte de Condrieu.



fort pour le maintien de certaines populations d'oiseaux (tarier pâtre, Bruant proyer, Alouette des champs...), de chauve-souris et d'insectes (papillons, carabes...). La Fête de la Nature, organisée le 19 mai, a été tournée vers la visite de prairies fleuries (observation de la flore, des insectes, des oiseaux...) afin de sensibiliser les habitants du Parc sur le rôle des agriculteurs dans la qualité du territoire. ■

Carte d'identité

- Région Rhône-Alpes
- Deux départements : Loire et Rhône
- 47 communes et 54 200 habitants
- 70 000 hectares dont 27 000 ha de SAU
- 1 360 exploitations en 2000 (élevage, arboriculture)
- Une agriculture diversifiée

Vos contacts

- Maison du Parc, Moulin de Virieu, BP 57, 42410 Pelussin. Tél. 04.74.87.52.01 - Fax. 04.74.87.52.02.
- Animatrice du concours : Mathilde Pantalacci. courriel mpantalacci@parc-naturel-pilat.fr, site internet www.parc-naturel-pilat.fr. ■

■ Parc naturel régional des Vosges du Nord

Pour une reconnaissance de l'agriculture herbagère

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord soutient les pratiques de gestion extensive des prairies, afin notamment de maintenir la bonne qualité de l'eau. Ce concours a pour objectifs la reconnaissance de l'importance de l'agriculture dans le maintien des milieux prairiaux et de la nature ordinaire. Il permettra de valoriser la filière herbe, et de sensibiliser le public et les consommateurs à l'importance des prairies pour le territoire.

La production agricole occupe une part importante du territoire des Vosges du Nord. Une activité de polyculture-élevage s'accorde bien avec le contexte pédoclimatique local. L'agriculture Bio et la fabrication fermière se développent actuellement. Les grandes cultures, essentiellement colza, blé et orge, occupent les plaines. Les pentes et secteurs stratégiques restent en prairies. Les pâtures sont souvent situées autour du bâtiment d'élevage ou constituent



Prairies de polyculture-élevage en région Lorraine (PNR des Vosges du Nord).



de grandes unités d'exploitation. Le maïs, en tant que culture fourragère, concurrence ces dernières années les prairies et prend une part importante dans le paysage agricole.

Les élevages laitiers et allaitants valorisent les prairies où l'on retrouve d'ailleurs une richesse floristique surprenante et révélatrice d'une agriculture raisonnée. Elles abritent également une faune diversifiée, inféodée aux milieux prairiaux comme la Pie-grièche écorcheur, le Tarier pâtre... ■

Carte d'identité

- Deux régions : Alsace et Lorraine
- Deux départements : Bas-Rhin et Moselle
- 113 communes
- 122 000 hectares, dont 40 000 ha de SAU
- 76 000 habitants
- 500 exploitations agricoles environ

Vos contacts

- Maison du Parc, BP 24, 67290 La Petite Pierre. Tél. 03.88.01.49.59, Fax. 03.88.01.49.60.
- Animatrice du concours : Cécile Bayeur. Tél. 03.88.01.49.71. Courriel : c.bayeur@parc-vosges-nord.fr, site internet www.parc-vosges-nord.fr ■

■ Parc naturel régional du Haut-Jura

Conforter la typicité des fromages jurassiens

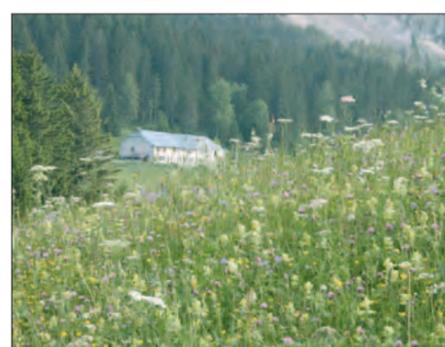
Depuis 2008, le Parc du Haut-Jura organise des concours de prairies fleuries avec les AOP (Comté, Morbier...) et les fruitières locales, intéressées à conforter le lien entre la typicité de leurs fromages et celle des fourrages riches en espèces qui entrent dans l'alimentation des troupeaux laitiers.

Le Haut-Jura avec ses hauts plateaux et ses combes est propice à l'agriculture de montagne avec des productions très diversifiées. Les troupeaux de vaches Montbéliardes fournissent le lait pour le Comté, le Morbier et le Bleu de Gex, fromages d'appellation que l'on peut se procurer dans les nombreuses « fruitières » ouvertes au public le long de la route des fromages. Sans oublier la production fermière de chevrets.

Les prairies de fauche et les pâturages présentent une flore typique et variée. Le Parc met en place



Ci-dessus, prairie fleurie et ci-dessous, ferme du PNR du Haut-Jura (O. Roudor).



des contrats « prairies fleuries » avec les éleveurs sur certains secteurs du territoire. Les fruitières du Parc accueillent les visiteurs tout au long de l'année, pour sensibiliser les consommateurs sur l'importance de la flore dans la qualité des fromages au lait cru. ■

Carte d'identité

- En régions Rhône-Alpes et Franche-Comté
- Sur trois départements : le Jura, le Doubs et l'Ain
- 113 communes
- 164 065 hectares
- 71 000 habitants
- 95 % SAU toujours en herbe.
- L'élevage bovin laitier est prédominant (AOC Comté...).

Vos contacts

- Maison du Parc du Haut-Jura, 39310 Lajoux. Tél. 03.84.34.12.30. Fax. 03.84.41.24.01. www.parc-haut-jura.fr.
- Animatrice du concours : Jean-Yves Vanstelant. Courriel : jy.vanstelant@parc-haut-jura.fr. ■

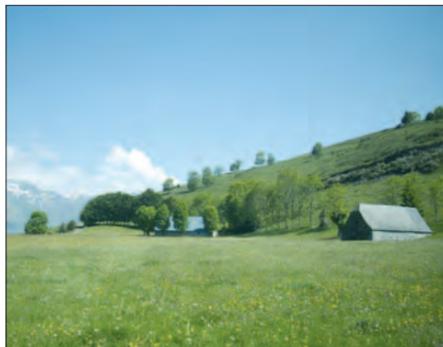
LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Parc national des Pyrénées

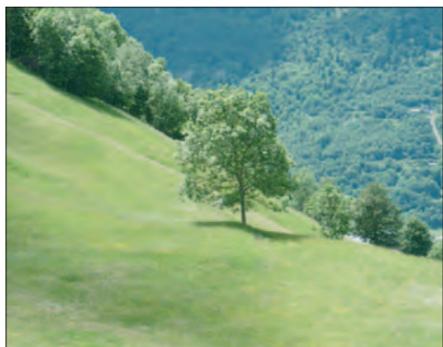
Un patrimoine bâti sur des parcelles remarquables

Dans le massif des Pyrénées, des contrats « prairies fleuries » sont engagés depuis 2009, avec une soixantaine d'éleveurs. Le concours se déroulera cette année sur le territoire de la première AOP viande ovine de France : l'AOP Barèges Gavarnie.

Sur le territoire du Parc, l'activité agricole est tournée vers l'élevage, avec une forte dominance des troupeaux ovins et bovins. Ces élevages sont transhumants et la très grande majorité exploite les estives (alpages) situées dans le parc national. La surface agricole utile du Parc est majoritairement en prairies naturelles en équilibre avec leur milieu et les pratiques. Elle se situe principalement en zone intermédiaire. Ces prairies sont particulièrement diversifiées, certaines présentant une centaine d'espèces végétales.



Prairies fleuries printanières et patrimoine bâti dans le Parc national des Pyrénées.



Des contrats « prairies fleuries » sont engagés avec une soixantaine d'éleveurs dans le Parc depuis 2009, dans le cadre des mesures agri-environnementales territoriales. Le concours se déroulera sur la vallée de Luz-Saint-Sauveur (Hautes Pyrénées). Ce territoire est également celui de l'AOP Barèges Gavarnie, première AOP de viande ovine en France. Particularité des prairies fleuries du Parc national des Pyrénées, le patrimoine bâti des parcelles y est souvent remarquable, lié à l'histoire agro-pastorale du Pays. ■

Carte d'identité

- En région Midi-Pyrénées et Aquitaine.
- Sur les départements de Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées
- 86 communes
- 206 300 hectares
- 40 000 habitants
- 1 000 exploitations agricoles, 350 estives représentant 123 000 ha
- 20 000 bovins transhumants, 150 000 ovins transhumants

Vos contacts

• Maison du parc, Villa Fould, 2 rue du IV septembre BP736, 65007 Tarbes. Tél. 05.62.54.16.40 - Fax: 05.62.54.16.41 www.parc-pyrenees.com
 • Animateur du concours: Jean-Guillaume Thiébaut Tél.05.62.54.16.52 - 06.07.35.33.73 courriel: pnp.thiebaut@espaces-naturels.fr. ■

■ Parc naturel régional du Vercors

Associer la biodiversité à l'AOP Bleu du Vercors

Massif montagneux préalpin, le Vercors est un territoire où l'agriculture tournée essentiellement vers l'élevage bovin laitier et allaitant, tient une place prépondérante.

Même si l'élevage bovin lait est la principale production, les vaches allaitantes et les brebis sont aussi bien présentes. La surface en prairies est très importante, (70 % de la surface agricole est en surface toujours en herbe), surtout en altitude sur le plateau.

S'il y a eu des actions techniques sur les fourrages, les fleurs dans les prairies n'ont jamais fait l'objet d'une attention particulière. Le Parc du Vercors, en cette année 2010, va connaître ses premiers contrats MAET, (Mesure agro-environnementale territorialisée), « prairies fleuries » sur la commune de St Andéol en zone Natura 2000.

Sur le plateau du Vercors, l'AOP Bleu du Vercors-Sassenage (fromage au lait de vache) est très intéressée par une meilleure connaissance des prairies, notamment celles qui sont riches en fleurs, et de leurs incidences



Plaine de Lans (médiathèque du PNR Vercors)



sur la qualité du fromage. Le SIVER, (syndicat interprofessionnel du Bleu du Vercors-Sassenage), souhaite associer l'image du fromage à des prairies riches en fleurs, riches de biodiversité.

Ce premier concours de prairies fleuries dans le Parc du Vercors sera l'occasion avec le SIVER l'une des premières approches de la biodiversité par les fleurs dans les prairies. Les apiculteurs sont intéressés, considérant que c'est sans nul doute le début d'un regard partagé. Le concours aura lieu sur la partie « plateau » à une altitude comprise entre 800 et 1200 m d'altitude. La zone de l'AOP comprend environ 80 exploitations laitières qui pourront concourir. ■

Carte d'identité

- En région Rhône-Alpes
- Sur les départements Drôme et Isère
- 85 communes et 46000 habitants
- 178 000 hectares
- 40 000 ha de SAU (70 % en herbe), 1100 exploitations agricoles, dont 480 "professionnelles".

Vos contacts

• PNR du Vercors, 255 Chemin des Fusillés, 38250 Lans-en-Vercors. Tél. 04.76.94.38.26. Fax: 04.76.94.38.39. www.parc-du-vercors.fr
 • Animateur du concours: Jean-Luc Langlois, courriel: jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr. ■

■ Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

Valoriser l'élevage et son rôle environnemental

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes possède un climat montagnard soumis à l'influence méditerranéenne.

Ordé de massifs majestueux comme le Carlit, le Puigmal ou le Canigou, le Parc naturel régional des Pyrénées possède un climat montagnard mais il est aussi soumis à l'influence méditerranéenne. C'est un territoire très agricole à dominante élevage (principalement bovin viande). Les exploitations laitières fermières se développent (brebis, vache, chèvre) et bénéficient de la marque « fromages et produits laitiers du parc ».

Le concours va permettre d'améliorer l'image des productions d'élevage, mais aussi du miel produit localement et de sensibiliser les acteurs du territoire à l'importance de l'élevage pour maintenir des paysages ouverts et pour préserver la biodiversité spécifique qui y est associée (flore, oiseaux, mammifères, insectes, reptiles, amphibiens...). Le public sera notamment accueilli sur les lieux de vente directe des fromages.



Ci-dessus, fauche sur un plateau d'altitude du PNR des Pyrénées Catalanes (P.Delgado).



Ci-dessus, système traditionnel d'irrigation par immersion.

Des actions de sensibilisation à l'environnement autour du dessin et de la peinture seront aussi organisées auprès du public scolaire. Certaines prairies de fauche bénéficient de système d'irrigation par immersion très ancien, indispensable dans les vallées sèches (influence méditerranéenne) pour maintenir l'élevage extensif. ■

Carte d'identité

- En région Languedoc-Roussillon
- Sur le département des Pyrénées-Orientales
- 64 communes
- 137 100 hectares
- 23 000 habitants
- 200 éleveurs sur le territoire
- 20 000 ha de parcours

Vos contacts

• Maison du parc, 1 rue Dagobert- 66210 Mont-Louis. Tél. 04.68.04.97.60. www.parc-pyrenees-catalanes.fr
 • Animatrice du concours: Sophie Gesta. Courriel: sophie.gesta@parc-pyrenees-catalanes.fr. ■

■ Parc national du Mercantour

Préserver une agriculture vivante dans les communes

Si la pratique de la transhumance reste très vivace dans les hautes vallées du Mercantour, l'agriculture locale subit en revanche un fort déclin. Aujourd'hui, l'entretien des zones intermédiaires et des alentours des villages est menacé par la déprise de l'agriculture locale. La question du maintien des prairies fauchées et des pâturages de basse altitude est donc directement liée au maintien des activités d'élevage locales.

Sur le territoire du Parc national du Mercantour, l'agriculture est principalement tournée vers l'élevage (90 exploitations). Les productions sont principalement orientées vers l'ovin viande (67 exploitations, 350 brebis en moyenne). À cela



Ci-dessus, près de fauche et terrasses dans la vallée de la Roya. Ci-dessous, fauche dans le massif du Mercantour (Thierry Duplan).



s'ajoutent des petits élevages laitiers (24 exploitations) qui la plupart du temps commercialisent leurs fromages en vente directe. En 2010, le concours est organisé dans le Haut-Var et va permettre de valoriser le travail des éleveurs de ce secteur auprès des élus locaux et de la population, notamment sur le thème des prairies de fauche, pour préserver une agriculture locale dans les communes du Parc. ■

Carte d'identité

- En région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Deux départements: Alpes-Maritimes et Alpes-de-Haute-Provence
- 28 communes et 17 700 habitants
- 215 000 hectares, dont 68 500 hectares de cœur
- 85 258 ha de SAU.
- 90 exploitations d'élevage (2009), zone de grande transhumance ovine.

Vos contacts

• PNR Mercantour, 23 rue d'Italie, BP 1316, 06000 Nice. Tél. 04.93.16.78.88. www.mercantour.eu.
 • Animatrice du concours: Raphaële Charmetant, Tél. 04.93.16.50.81. Courriel: raphaelle.charmetant@mercantour-parcnational.fr. ■

LES TERRITOIRES DE PARCS PARTICIPANTS

■ Parc naturel régional de Lorraine

Valoriser les savoir-faire agricoles

L'objectif du concours est de valoriser les savoir-faire agricoles en terme de préservation de l'environnement et des paysages. Il sera conduit avec les agriculteurs du Parc en partenariat avec les apiculteurs, les partenaires techniques et environnementaux.

La taille moyenne des exploitations agricoles du PNR de Lorraine est de 130 ha. Un rajeunissement de la population agricole depuis 1988 est constaté. Au cours de cette période, le nombre des exploitations bovines a fortement diminué, mais le cheptel s'est maintenu, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'animaux par exploitation, dont la moyenne est actuellement de 128 bovins (77 bovins en 1988). De même la surface drainée a augmenté de 38 %, entraînant une diminution de la biodiversité des prairies humides.

D'origine naturelle ou humaine, les pelouses ont en



Ci-dessus, paysage des terres d'Aubaines. Ci-dessous, prairies fleuries en Lorraine.



commun leur gestion pastorale traditionnelle extensive. En effet la quasi-totalité de ces pelouses sont des formations secondaires. L'arrêt de cette gestion pastorale conduit à leur recolonisation spontanée par des ligneux.

Les prairies humides occupent encore une place importante dans le paysage malgré une régression très marquée au cours des dernières années. On distingue plusieurs variabilités dans l'écotype de ces prairies en lien surtout avec leur mode de gestion. ■

Carte d'identité

- En région Lorraine
- Sur les départements de la Meuse, Meurthe-et-Moselle et Moselle
- 188 communes
- 219500 hectares (dont 33 % de la SAU toujours en herbe)
- 72090 habitants
- 809 exploitations professionnelles

Vos contacts

- Logis Abbatial, rue du Quai, BP 35, 54702 Pont-à-Mousson cedex. Tél. 03.83.81.67.67, Fax. 03.83.81.33.60, site internet: www.pnr-lorraine.com.
- Animateur du concours: Miguel Da Costa Nogueira. Tél. 03.83.84.25.19, courriel: miguel.dacostanogueira@pnr-lorraine.com, ■

■ Parc national des Écrins

Encourager la production d'herbe en haute montagne

Pour le parc national des Écrins, le principal enjeu agro-environnemental réside dans le maintien de la fauche des prairies. Le concours prairies fleuries est une bonne occasion de communiquer sur le rôle de l'agriculture « traditionnelle » de montagne, élément incontournable pour le maintien de ces paysages et de la biodiversité.

Malgré l'altitude, l'agriculture est encore bien présente et si le nombre d'exploitations diminue, le cheptel bovin (élevage de génisses) n'a jamais été aussi important. Plusieurs exploitations sont spécialisées en ovins viande. D'autres, plus récemment installées, produisent des fromages de chèvre.

La Haute-Romanche dans le département des Hautes-Alpes accueillera le concours prairies fleuries 2010



Ci-dessus, paysage de haute-montagne (PN Écrins) et ci-dessous, terrasses de Haute-Romanche (Marc Corail).



sur le parc national des Écrins. Les prairies d'adret sont situées face à la Meije qui culmine à 3983 m.

Le spectacle offert par ces prairies en terrasses, dans un paysage de haute montagne, est remarquable. La fauche des prairies jusqu'à des altitudes élevées (2100 m) est réalisée chaque année jusqu'aux premières neiges. Les sols sont assez profonds et permettent une bonne productivité fourragère. Le point d'accueil du Parc au Jardin alpin du Lautaret permettra un bon accueil des visiteurs intéressés par les prairies fleuries de haute altitude. ■

Carte d'identité

- En régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes
- Sur les départements Hautes-Alpes et Isère
- 61 communes
- 30000 habitants
- 271000 ha (91800 hectares au cœur du Parc)
- 129000 ha de SAU
- 662 exploitations agricoles au RGA 2000

Vos contacts

- Domaine de Charance, 05000 Gap. Tél. 04.92.40.20.10. www.ecrins-parcnational.fr.
- Animatrice du concours: Muriel Della-Vedova, tél. 04.92.40.20.55, courriel: muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr. ■

■ Exemple de l'évolution de l'agriculture dans le Parc naturel régional de Lorraine depuis 1988

La surface toujours en herbe a diminué de 21 %

Les exploitations professionnelles représentent actuellement 60 % des exploitations totales du Parc naturel régional de Lorraine. La taille moyenne des exploitations professionnelles est actuellement de 130 ha. On note un rajeunissement de la population agricole, la classe des 55 ans et plus est passé de 42 % à 25 %.



La Lorraine est une région de polyculture-élevage (Jenny Saffroy).

Occupation des sols depuis 1988 :

- La SAU a augmenté de + 0,5 %.
- Les terres labourables de +15 %.
- La surface en céréale de + 6 %.
- La STH a diminué de - 21 %
- La surface drainée a augmenté de 38 %

Production animale

- Les exploitations bovines ont baissé de 41 % alors que le cheptel n'a baissé que de 3 %.
- Le nombre de vache laitière a baissé de 53 %, le nombre de vache allaitante a augmenté de 32 %.
- Le nombre d'exploitation ovine a baissé de 53 % alors que le cheptel ovin a baissé de 8 %. ■

■ Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Valoriser un territoire d'herbe et d'élevage

Le concours de prairies fleuries va participer à mettre en avant l'identité agricole du territoire des Volcans d'Auvergne, fondée sur l'élevage herbager.

Les exploitants agricoles représentent 12 % de la population active sur le territoire du Parc des Volcans qui compte près de 3000 exploitations. Les herbages, riches et diversifiés, sont imbriqués dans les éléments paysagers. Près de 285000 hectares sont en herbe (95 % de la SAU), ce qui fait du Parc des Volcans un véritable « territoire d'herbe et d'élevage ». L'organisation d'un concours des prairies fleuries sur le territoire va mettre en avant ces spécificités qui forgent l'identité de ce territoire, le fromage AOP Saint-Nectaire en particulier, tout droit issu des zones volcaniques. Principal fromage AOP fermier de France (250 producteurs, 6300 tonnes), le Saint-Nectaire s'emploie à concilier modernité et respect « des usages locaux, loyaux et constants » régissant toute appellation



Ci-dessus, vallon humide du PNR des Volcans d'Auvergne. Ci-dessous, fabrication du Saint-Nectaire AOP.



digne de ce nom. Avec une évolution programmée du cahier des charges qui s'oriente vers un passage au tout-foin, la filière est directement intéressée par la problématique de la biodiversité dans les prairies de la zone d'appellation. ■

Carte d'identité

- En région Auvergne
- Deux départements : Cantal et Puy-de-Dôme
- 153 communes
- 395070 hectares
- 91200 habitants
- 300000 ha de SAU, dont 95 % d'herbe, pour 3000 exploitations agricoles.

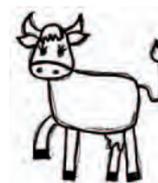
Vos contacts

- Maison du Parc, Montlosier, 63970 Aydat. Tél. 04.73.65.64.00. Fax. 04.73.65.66.78. www.parc-volcans-auvergne.com.
- Animatrice du concours: Ghislaine Pradel, courriel: gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com. ■

PAROLES D'ACTEURS

■ **Témoignage : Pierre-Emmanuel Belot, responsable technique au contrôle laitier du Jura**

Les prairies fleuries, le « livret A » de l'agriculteur



Responsable technique au contrôle laitier du Jura, Pierre-Emmanuel Belot témoigne des avantages des prairies fleuries pour les agriculteurs. Selon lui, par leur grande flexibilité d'utilisation, ces prairies ont des propriétés qui représentent un véritable atout face aux variations climatiques.

• **Quels sont selon vous les avantages des prairies fleuries pour les agriculteurs ?**

• **Pierre-Emmanuel Belot :** « L'atout principal des prairies fleuries est leur grande souplesse d'utilisation. On constate d'ailleurs que depuis deux ans, les bonnes prairies qui gagnent le concours expriment un intéressant équilibre agro-écologique. C'est cet équilibre entre les graminées (dactyles, fétuques...) et les légumineuses (trèfles, lotier...) et les autres espèces (pimprenelles, pissenlits...) qui permet à l'agriculteur de bénéficier d'une intéressante flexibilité d'exploitation. Par exemple, lors de conditions météorologiques défavorables, ces prairies équilibrées tolèrent très bien un retard d'une à deux semaines dans la date de fauche. C'est grâce à cette diversité d'espèces, lorsque les dactyles sont en retard que d'autres espèces prennent le relais, que le fourrage est pratiquement toujours de bonne qualité.

Pour autant, ces fourrages n'ont pas des valeurs énergétiques ou nutritionnelles exceptionnelles. Mais la régularité de rendement et la stabilité des valeurs sont des atouts pour l'éleveur. Pour caractériser les prairies fleuries du haut jura, je prends souvent l'image du « livret A » : pas de performances exceptionnelles mais une régularité avec un rendement sécurisé. C'est différent avec les prairies plus intensives : les gains peuvent être très bons, mais le risque de tout perdre est important. Un peu comme à la bourse... En cela, posséder des prairies fleuries est une bonne réponse aux enjeux climatiques pour l'agriculteur. Les densités et les rendements étant plus faibles qu'en prairie intensive, l'éleveur appréciera aussi la facilité et la



Pierre-Emmanuel Belot

rapidité de séchage, gage de préservation de la qualité nutritionnelle des fourrages stockés et d'une appétence supérieure pour le troupeau. La présence d'espèces floristiques indigènes et adaptées au milieu est aussi intéressante car elle permet une bonne longévité de la prairie grâce au renouvellement naturel des semences ».

• **Cette notion de prairies fleuries a-t-elle modifié votre approche du conseil en alimentation en système herbager ?**

Pierre-Emmanuel Belot : « Depuis la mise en place du concours agricole de prairies fleuries, la vision du conseil aux agriculteurs a évolué. Les techniciens, comme les éleveurs, commencent à intégrer la notion de prairies fleuries, qui est bénéfique non seulement pour la bonne marche des exploitations fourragères mais aussi pour la biodiversité du territoire. Maintenant, nous raisonnons d'avantage à l'échelle du système fourrageur global de l'exploitation ».

• **Quels sont selon vous les enseignements du concours agricole national ?**

Pierre-Emmanuel Belot : « Le point fort du concours réside dans son approche pluridisciplinaire. Il permet une collaboration directe entre des acteurs aussi différents que les conseillers en élevage, les techniciens du Conservatoire botanique naturel ou encore les apiculteurs. Je me rappelle



Prairies fleuries du Haut-Jura (O. Roydor).

notamment les premières expertises de prairies que nous avons réalisées avec mon collègue du Conservatoire botanique national du Jura. Sans se concerter au préalable, et chacun avec notre propre vision, c'était frappant : lorsqu'il jugeait qu'une prairie avait une bonne richesse écologique, je trouvais aussi que la prairie en question était également très intéressante sur le plan agronomique.

À l'inverse, les prairies à faible valeur écologique ont une faible valeur agricole. Cela exprime une vraie

corrélation entre la valeur écologique et la valeur agronomique des herbages. Il n'y a que pour les « extrêmes » que nous ne partageons pas le même point de vue. Les prairies à valeur écologique exceptionnelle, avec un grand nombre d'espèces rares à très rares, comme les orchidées, ne sont pas forcément très intéressantes pour l'agriculteur. Depuis, cela m'a amené à m'intéresser aux autres espèces que les graminées et les légumineuses pour leur valorisation en fourrages ».

La MAE territorialisée « prairies fleuries »

À la demande des Parcs, la France met en œuvre depuis 2007, une mesure agrienvironnementale baptisée « herbe 07 », dans le cadre du Plan de développement rural hexagonal. Cette mesure s'inspire d'une expérience conduite en Allemagne depuis 2003 et repose sur un engagement en faveur de la biodiversité : les agriculteurs contractants reçoivent pendant 5 ans, pour les parcelles contractualisées, une aide de 89 euros par hectare et par an, financée par l'Union européenne à 55 %. Ils sont soumis en retour à une obligation de résultat quant à la biodiversité floristique de leur prairie. En pratique, l'engagement est respecté si l'on observe sur chaque tiers de la parcelle parcourue en diagonale un minimum de quatre espèces au sein d'une liste de plantes indicatrices choisies pour leur intérêt agronomique, écologique, mellifère et fromager.

Cette mesure offre de nombreux avantages. D'abord, elle donne du sens au contrat, qui rémunère une production agri-écologique. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes et les contrôleurs. Elle appelle des adaptations et innovations techniques pour maintenir la biodiversité prairiale. Enfin, la mesure connaît une forte adhésion des agriculteurs, ce qui impulse une dynamique territoriale autour de ces enjeux. Près de 600 exploitations agricoles (14000 hectares) testent actuellement ce dispositif territorialisé en France.

■ **Témoignage : Olivier Bardet, Conservatoire botanique national du Bassin Parisien**

« Un guide pour reconnaître facilement les plantes »

Olivier Bardet est botaniste au Conservatoire botanique national du Bassin Parisien. Il a participé à la création d'un guide technique national pour reconnaître facilement les plantes caractéristiques des prairies.

• **Olivier Bardet, vous êtes botaniste responsable de la délégation Bourgogne du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien. Pouvez-vous nous présenter cette structure ?**

• **Olivier Bardet :** « Les Conservatoires botaniques sont présents sur le territoire national avec des missions définies par le ministère de l'Environnement, comme connaître et recenser la flore sauvage et les milieux naturels, conserver en collectant la flore menacée et en conseillant les gestionnaires des milieux naturels, conseiller l'État et les collectivités et informer sur les enjeux de la conservation ».

• **Comment êtes-vous arrivé à travailler sur les prairies fleuries ?**

• **Olivier Bardet :** « Nous travaillons en partenariat avec le parc naturel régional du Morvan depuis 2007. On nous a demandé de faire un bilan de la connaissance de la richesse des prairies sèches du Morvan. Ici, les prairies sont très différentes de celles de montagne. Ce sont des pelouses, des milieux maigres et présentant peu d'intérêt pour l'agriculture, mais avec une grande diversité botanique. L'enjeu était de localiser finement et de valoriser ces habitats peu productifs pour les agriculteurs, afin de conserver des espèces rares. À partir de ce premier bilan de la connaissance sur les prairies sèches du Morvan, nous avons établi un zonage pour définir les secteurs les plus intéressants d'un point de vue botanique. Ce travail a ensuite été élargi avec d'autres parcs pour aboutir à l'élaboration d'un guide technique national en 2008 ».

• **À quoi sert ce guide technique national ?**

• **Olivier Bardet :** « Il a permis notamment d'établir la liste des plantes caractéristiques devant servir à l'évaluation des prairies. Une liste a été établie pour



Olivier Bardet, botaniste.

les prairies sèches avec plusieurs sous-types correspondant aux associations végétales. De cette première liste, et après « testage » auprès du PNR, nous avons ensuite éliminé les espèces difficiles à reconnaître, comme les graminées, ou celles pouvant être confondues avec des espèces banales ou témoignant de mauvais état de conservation des prairies, comme certaines renouées par exemple. Ainsi, nous avons élaboré une liste scientifique des espèces reconnaissables « dès le premier coup d'œil » ! L'objectif est que l'agriculteur puisse facilement vérifier la qualité de sa prairie pour savoir rapidement s'il entre ou non dans la mesure agro-environnementale, c'est une sorte d'autocontrôle.

Dans un deuxième temps, le Parc naturel régional a réalisé une journée de formation sur une exploitation, à l'intention des contrôleurs de l'ASP (ex Cnasea), et de techniciens des Chambres d'agriculture. Ce test grandeur nature a permis de valider la liste d'espèces et la méthodologie, de rassembler différents acteurs dans la prairie et de parler différemment de l'activité agricole. Les agriculteurs ont maintenant une nouvelle vision de leur prairie. Ils peuvent constater l'existant et mettre en œuvre des actions pour améliorer la richesse de leurs prairies ».

■ **Témoignage : Jean-Jacques Bret, secrétaire général de la FNAOC**

Contribuer à la diversité organoleptique des fromages

Jean-Jacques Bret est secrétaire général de la Fédération nationale des appellations d'origine contrôlée et directeur du Comité interprofessionnel du gruyère de Comté. Il livre ici la place des prairies fleuries dans les démarches AOP.

• **En quoi, les prairies fleuries intéressent-elles les producteurs de fromages AOP ?**

• **Jean-Jacques Bret :** « Le Massif montagneux du Jura est réputé par ses paysages basés sur le couple pré-bois. Les prairies naturelles en sont, depuis des siècles, l'élément déterminant. Celles-ci se caractérisent effectivement par une très grande diversité floristique (576 espèces botaniques différentes ont été recensées sur le territoire de soixante fromageries). Cette diversité est doublement précieuse : d'une part elle contribue à la diversité organoleptique du Comté, et d'autre part elle est en soi l'expression de l'enracinement du Comté, et des autres productions AOP de la région, à leur terroir. C'est donc une garantie d'authenticité ».

• **Quels sont les enjeux pour l'avenir de la filière Comté AOP ?**

• **Jean-Jacques Bret :** « La diversité organoleptique du produit prend sa source dans un grand nombre de facteurs (microbiologie du sol, diversité floristique, flore naturelle des laits, gestion du troupeau par le producteur, savoir faire du fromager, savoir faire des affineurs etc). Mais parmi tous ces facteurs, la diversité floristique constitue un élément particulièrement symbolique qui embellit les paysages et parle au consommateur. Sa préservation est donc l'objet de



Jean-Jacques Bret, secrétaire général de la FNAOC.

toute notre préoccupation, qui s'est traduite récemment par un renforcement de notre cahier des charges. De plus, alors que le Comté s'est donné l'obligation d'une alimentation animale sans OGM, la valorisation de la ration fourragère de base issue de ces prairies devient d'autant plus importante ».

PAROLES D'ACTEURS

■ **Témoignage : Christine de Sainte Marie, agroéconomiste à l'INRA**

« Être fier de produire aussi de la biodiversité »

Christine de Sainte Marie est agroéconomiste à l'INRA et impliquée dans la mise en place des prairies fleuries en France.

• **Christine de Sainte Marie, de votre point de vue, quels sont les intérêts de la démarche des prairies fleuries ?**

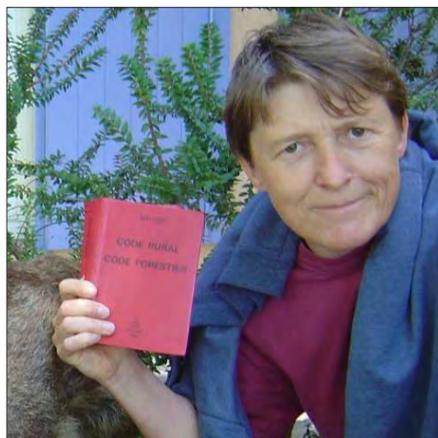
• **Christine de Sainte Marie :** « Le programme des prairies fleuries, dont le principe est de passer des habituelles obligations de moyens à un engagement de résultat, présente l'intérêt majeur de replacer l'agriculteur au centre des responsabilités environnementales en faisant appel à son sens de la technicité. Les agriculteurs gardent le choix de leurs pratiques et les prairies fleuries trouvent aisément leur place dans les dispositifs de production. La liste des plantes indicatrices permet de mesurer facilement la valeur écologique d'une prairie si bien que grâce à cette démarche, la biodiversité et l'environnement n'apparaissent plus comme des contraintes ou comme des prestations de service découpées de la production. On peut être producteur de lait, de viande et aussi être fier de produire aussi de la biodiversité ».

• **Les prairies fleuries témoignent à la fois, selon vos termes, d'une « écologisation des**

politiques agricoles » et d'une « agricolisation des politiques de la nature ». Est-ce une mode ou une tendance de fond ?

• **Christine de Sainte Marie :** « Il s'agit non d'une mode mais d'une tendance de fond. L'écologisation des politiques agricoles répond ainsi à une exigence de justification des aides aux agriculteurs sur des bases non contestables vis-à-vis l'OMC aussi bien qu'à une exigence de légitimation de ces aides vis-à-vis de la société au nom de laquelle les réformes environnementales sont engagées. Les politiques de la nature ont suivi un cheminement symétrique, que l'on pourrait qualifier d'agricolisation. Elles reposaient jusqu' alors sur la création de sortes de sanctuaires sur des espaces remarquables où les activités humaines étaient exclues ou du moins strictement réglementées comme les réserves et les Parcs nationaux. Les choses ont commencé à changer avec la directive Habitats qui reconnaît la nécessité de prendre en compte des usagers en place dont font partie les agriculteurs pour gérer les habitats semi-naturels. Les gestionnaires de sites Natura 2000 doivent dès lors recourir à la contractualisation, le financement de ces MAE étant lui-même assuré par le budget de la PAC ».

• **Quels sont selon vous les leviers d'une « écologisation » de l'agriculture ?**



Christine de Sainte Marie, agroéconomiste à l'INRA.

• **Christine de Sainte Marie :** « Le principal levier peut être constitué par l'écologisation des soutiens publics étant donné leur importance dans le revenu des agriculteurs. La territorialisation des mesures est une bonne chose, comme c'est le cas pour les MAET, mais il est indispensable de travailler à l'échelle des



exploitations pour obtenir des résultats agro écologiques significatifs et ne pas tomber dans le travers de la prestation de service écologique rendue par les agriculteurs en marge de leur système de production.

L'autre levier d'une écologisation de l'agriculture est, bien sûr, le marché. Le label bio fait figure de référence en matière de production écologique pour les consommateurs. Cela rend la valorisation des autres démarches plus problématique comme pour les agriculteurs en production intégrée ou des éleveurs dont le système fourrager articule des surfaces herbagères riches en espèces avec des surfaces exploitées de façon plus intensive. Les appellations d'origine intègrent pourtant une référence explicite à la nature. Elles ont été historiquement construites sur le lien entre la qualité du produit et son origine géographique : le terroir, dont les facteurs spécifiques humains et naturels sont révélés par le savoir-faire du producteur.

Nous savons par exemple que la qualité des fromages ou de la viande diffère selon la qualité des prairies pâturées. Les AOP pourraient valoriser davantage les qualités écologiques de leur terroir de production, ce qui leur permettrait d'argumenter leur protection au plan international, de renforcer leur reconnaissance par les consommateurs et de constituer un second levier pour légitimer socialement le rôle des agriculteurs sur les territoires ».

■ **Témoignage : Rainer Oppermann concepteur du programme prairies fleuries en Allemagne**

« On espère la faire financer à 100 % par le budget agricole de la PAC »

Rainer Oppermann est chercheur à l'Institut pour l'agro-écologie et la biodiversité de Manheim. Il est le concepteur de la mesure prairies fleuries en Allemagne, à travers le programme Meka. Il nous explique les motivations et la philosophie de cette approche outre-Rhin.

• **Dr Rainer Oppermann :** « Le programme MEKA a été conçu pour rémunérer les agriculteurs qui préservent les prairies utilisées extensivement avec pour objectif le maintien de leur valeur écologique. Initialement, nous avons mis en place des mesures pour la rémunération des engagements, comme effectuer seulement deux coupes de foin par an ou faucher après une date fixée à l'avance comme le 21 juin. Mais personne n'était vraiment satisfait de ces dispositions jugées trop rigides. Elles ont causé d'autres problèmes : certaines prairies ont perdu leur valeur écologique à cause d'une fauche trop tardive, les agriculteurs n'étaient pas favorables au respect d'une date fixe et l'administration avait des difficultés pour contrôler le respect des engagements du contrat. Donc, nous avons changé notre approche en concertation avec les organisations pour la conservation de la nature. Pour évaluer le respect des engagements du programme MEKA, nous avons introduit une rémunération selon le résultat, c'est-à-dire le maintien des prairies fleuries, constaté avec la présence de certaines espèces indicatrices. L'agriculteur est maintenant libre de cultiver les prairies comme il l'entend et surtout de pouvoir s'adapter lorsque la situation météorologique le nécessite. Notre motivation est de maintenir la valeur écologique des herbages et notre philosophie a été de trouver un système simple et compris par les agriculteurs, qui peuvent ainsi exprimer leur savoir-faire pour l'exploitation des prairies fleuries. Les agriculteurs allemands se sont montrés très intéressés par ce programme et ils se sont rapidement familiarisés avec le référentiel des espèces indicatrices. Ça a été une vraie démarche pédagogique ».

• **Concrètement, comment se passe la mise en œuvre du programme Meka-prairies fleuries pour les agriculteurs allemands ?**

• **Dr Rainer Oppermann :** « Les agriculteurs allemands peuvent déclarer leurs prairies fleuries dans le cadre des programmes agroenvironnementaux actuellement menés dans six États (Land) de l'Allemagne : Bade-Wurtemberg, Rheinland-Pfalz, Thüringen, Brandenburg, Niedersachsen et Schleswig-Holstein. Il existe des listes de plantes indicatrices avec 28 espèces et pour bénéficier de la rémunération, il doit y avoir au moins quatre espèces indicatrices dans une prairie engagée. Pour le vérifier, nous effectuons une



Rainer Oppermann concepteur allemand de la mesure prairie fleurie.

diagonale à travers la prairie. La prime diffère selon les États, elle s'élève de 60 à 225 €/par hectare et par an. Par exemple, sur le territoire du Bade-Wurtemberg, plus de 10 000 agriculteurs ont engagé près de 65 000 ha de prairies fleuries dans le programme MEKA ».

• **Où en est-on aujourd'hui et quelles perspectives ?**

• **Dr Rainer Oppermann :** « En Allemagne, nous sommes très satisfaits des résultats de ce programme et de sa mise en œuvre qui, progressivement, s'étend à l'ensemble du pays. Pour faire adhérer d'avantage d'agriculteurs et pour qu'elle continue à être intéressante, il faudrait augmenter la rémunération de la mesure. Considérant que ce programme, en participant au maintien de la biodiversité et de la haute valeur environnementale des prairies, a un réel intérêt européen, on espère qu'il sera possible de le faire financer à 100 % par le budget agricole de la PAC ».

• **Que pensez-vous du concours national de prairies fleuries en France ?**

• **Dr Rainer Oppermann :** « Organiser un concours national de prairies fleuries en France est une excellente idée pour gagner l'intérêt du public et des agriculteurs. Et un concours est une bonne méthode pour tenir un discours auprès du public sur la valeur de la nature et sur la valorisation du travail des agriculteurs qui utilisent au quotidien leurs prairies avec des pratiques qui respectent la diversité des fleurs, des plantes et des animaux, par exemple les papillons. C'est pour cela que je suis très intéressé par les enseignements et les résultats apportés par ce concours ».

■ **Témoignage : Jean-Michel Thouvignon, directeur de projet à GRTgaz**

« Acteur de la réussite du concours »

Directeur de projet à GRTgaz, Jean-Michel Thouvignon exprime les raisons qui ont naturellement amené GRTgaz à se porter partenaire du concours national des prairies fleuries.

• **Jean-Michel Thouvignon, pouvez-vous rappeler le champ d'activités de GRTgaz ?**

• **Jean-Michel Thouvignon :** « Le champ d'activités de GRTgaz concerne essentiellement la construction, l'exploitation et la maintenance de canalisations de transport de gaz à haute pression et de stations de compression. Les ouvrages de GRTgaz sont presque toujours installés dans des terrains ne nous appartenant pas et pour assurer la meilleure harmonie possible entre notre activité et l'environnement de nos canalisations nous sommes naturellement conduits à faire appel à des compétences dont nous ne disposons pas toujours au sein de l'entreprise. C'est pourquoi nous établissons des partenariats avec les acteurs des territoires traversés par nos équipements. Cette démarche s'inscrit dans la politique de concertation de GRTgaz qui vise à faciliter la compréhension par l'ensemble des acteurs des territoires traversés par nos ouvrages, de l'intérêt de ces équipements et des mesures mises en œuvre pour tenir compte des contraintes des parties prenantes de ces installations. En particulier nous veillons à réduire les impacts écologiques de nos travaux.

C'est pour cela, par exemple, que depuis longtemps déjà, nous pratiquons le tri des terres lors de l'ouverture de tranchées, afin de sauvegarder le potentiel naturel et

agricole du milieu par la reconstitution des sols après les travaux. Pour GRTgaz, la préservation de la biodiversité et de l'équilibre des territoires est un enjeu majeur. Notre présence « chez les autres » nous impose une exigence forte, celle de concilier notre activité avec le respect des territoires traversés et de leur environnement ».

• **Quelle a été la contribution de GRTgaz dans ce concours et que pensez-vous de ce partenariat ?**

• **Jean-Michel Thouvignon :** « Sur les 32 200 km de canalisations souterraines qui composent notre réseau de transport, environ 10 % traversent l'espace des Parcs naturels régionaux. Les PNR sont des partenariats naturels, c'est pour formaliser et enrichir ce partenariat qu'une convention a été signée le 27 janvier dernier entre la Fédération de Parcs naturels régionaux de France et GRTgaz. Dans le cadre de l'année de la biodiversité, et en application des termes du partenariat nous avons souhaité contribuer à la réussite de l'initiative du concours agricole des prairies fleuries qui concerne un grand nombre de nos partenaires ou interlocuteurs habituels, et être acteur dans son déroulement. C'est ce que notre directeur général a affirmé lors du lancement officiel du concours sur le Salon de l'Agriculture à Paris. Je considère qu'avec les parcs naturels nous faisons preuve d'une grande écoute mutuelle, un préalable indispensable pour une bonne compréhension des enjeux et pour concilier les intérêts de chacun. En adoptant la même attitude avec les agriculteurs et les représentants de la profession agricole, les parcs naturels pourront mener bien d'autres actions pour des partenariats naturels et efficaces ».



Remise des prix du concours de prairies fleuries dans le massif du Jura en 2009.

